

PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

**Animation et mise en œuvre des documents d'objectifs des sites
Natura 2000 ZSC FR 9301592 et ZPS FR 9310019**

« Camargue »



Vue sur les marais de Ginès (Parc ornithologique du Pont de Gau)(Crédits : David Lazin)

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017

Préambule

L'objectif du réseau NATURA 2000 est d'assurer le maintien ou le cas échéant la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la directive « Habitats » dans un état de conservation favorable et la conservation d'habitats d'espèces de la directive « Oiseaux ». La prise en compte croisée des enjeux écologiques et socio-économiques, fait privilégier pour la gestion des sites NATURA 2000 des engagements volontaires pouvant se concrétiser sous forme de chartes, conventions ou contrats, accompagnés des moyens financiers appropriés.

Cette démarche s'est concrétisée pour les sites « **Camargue** » n°FR9301592 – n°FR9310019 au travers de l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB). Ce document définit les orientations de gestion, les mesures de conservation et indique les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur les sites. Il précise les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de mise en œuvre des mesures.

Le DOCOB des sites « Camargue n°FR9301592 – n°FR9310019 » a été établi sous la responsabilité du Préfet de département, en concertation avec les partenaires locaux concernés. Il a été validé par arrêté préfectoral le 6 décembre 2011.

Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue en est la structure animatrice depuis cette date.

Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 9301592, proposée au titre de la directive « Habitats » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9310019, proposée au titre de la directive « Oiseaux » et toutes deux dénommées « *Camargue* » ont été respectivement désignées par arrêté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable le 26 juin 2014 et le 3 octobre 2003.

Le Docob a été réalisé par le Parc naturel régional de Camargue et validé en comité de pilotage le 10 octobre 2011. Il a été approuvé par arrêté préfectoral 6 décembre 2011. L'animation a débuté au 1^{er} décembre 2011.

L'animation

En tant que collectivité et au regard de ses compétences et de son périmètre, le **Parc naturel régional de Camargue** a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 lors du comité de pilotage du 17 avril 2015. Monsieur **David GRZYB**, alors Président du Parc naturel régional de Camargue, a également été élu président du comité de pilotage Natura 2000 du site, lors de cette même réunion. Cependant, suite à sa démission de la présidence en mars 2016, Madame **Isabelle HENAULT**, Vice-Présidente du Parc naturel régional de Camargue et adjointe au maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, déléguée à l'environnement, à l'agriculture et l'élevage, à la pêche et à la chasse, a été élue Présidente du comité de pilotage Natura 2000 du site, lors de la réunion en date du 26 janvier 2017.

C'est monsieur **David LAZIN** qui assure l'animation du Docob Natura 2000 « *Camargue* » depuis le 10 septembre 2012.

Le temps consacré à cette mission est à hauteur de **1 ETP**, soit **207 jours** de travail par an (Cf. RCPA du 22/01/15).

Le présent rapport a pour objectif de faire état des actions menées dans le cadre de cette seconde période d'animation (2015 – 2018). Les principaux objectifs consistaient à :

- Poursuivre l'information et la sensibilisation autour de Natura 2000 ;
- Encourager et accompagner la mise en place des contrats Natura 2000 ;
- Poursuivre l'animation du Projet Agro-Environnemental et climatique (PAEc) et accompagner la mise en place des MAEc ;
- Suivre budgétairement l'animation 2015-2018 ;
- Assister techniquement les dossiers d'évaluation d'incidences ;
- Mettre à jour le DOCOB « Camargue » sur le volet marin du site ;
- Elaborer le guide des bonnes pratiques pour l'entretien des canaux et roubines ;
- Assurer des missions de suivi et de surveillance embarquées sur les deux « réserves marines » du golfe de Beauduc ;
- Accompagner les signataires de la charte des manifestations éco-responsables, mise en place par le Parc.

En résumé, le présent rapport fait ainsi état de la 5^e année d'animation, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Rappel des enjeux et objectifs du Docob :

Quatre enjeux majeurs de conservation ont été définis à l'échelle du delta :

- Maintien ou restauration de la diversité et de l'hétérogénéité des zones humides camarguaises ;
- Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire (prioritaires notamment) situés en particulier à l'extérieur des sites protégés du delta ;
- Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire maritimes (Golfe de Beauduc notamment) ;
- Maintien ou amélioration de la compatibilité entre les activités socio-économiques traditionnelles et les habitats d'intérêt communautaire (pratiques extensives à conforter par les démarches agro-environnementales).

Au total, le site compte **29 habitats d'intérêt communautaire**, dont 6 sont prioritaires.

21 espèces animales d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (dont 17 espèces font l'objet de mesures de conservation du DOCOB)

110 espèces d'oiseaux sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de poursuivre l'objectif principal que constitue le maintien ou le retour du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, cinq objectifs principaux ont été définis pour ce site :

- I. Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site
- II. Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire
- III. Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants
- IV. Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

V. Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités

Le tableau suivant présente l'ensemble des objectifs de gestion (de conservation) définis pour le site, et regroupés par objectif principal :

N° d'objectif de gestion	Intitulé
I. Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site	
1	Améliorer les connaissances générales des espèces et habitats d'intérêt communautaire et préciser leur état de conservation sur le delta
2	Suivre et approfondir les connaissances sur les habitats et espèces maritimes
3	Mieux connaître le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
4	Suivre l'impact de la démoustication en Camargue
5	Identifier les corridors biologiques prioritaires, puis secondaires, des noyaux de populations d'espèces de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
II. Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire	
6	Proscrire les interventions mécaniques lourdes et préjudiciables à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial
7	Intégrer le plus en amont possible la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagements
8	Préserver les corridors biologiques entre les noyaux de populations nécessiteuses (Cistude et Chiroptères notamment)
9	Maintenir les mosaïques d'habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du delta
10	Maintenir de grandes unités fonctionnelles de roselières
11	Préserver le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
12	Sanctionner le chalutage illégal, optimiser la protection fonctionnelle du golfe de Beauduc (création d'une réserve marine) et protéger les herbiers de zostères
13	Eviter tout aménagement littoral perturbant le transit sédimentaire et les habitats littoraux et marins
14	Proscrire la circulation des 4x4, quads et motos sur les espaces littoraux sensibles
15	Maintenir ponctuellement les faiblesses structurelles du cordon dunaires et les graus naturels existants
16	Mettre en défens les sites de nidification de l'avifaune sensible notamment contre le dérangement et la prédation
17	Mettre en défens et protéger les sites de reproduction sensibles (Cistude et Chiroptères notamment)
18	Mettre en défens les zones d'habitats ou d'habitats d'espèces à haute valeur écologique et patrimoniale
19	Promouvoir le classement en EBC des secteurs boisés pour favoriser des habitats en forte diminution dans le delta
20	Prendre en compte les ripisylves dans les politiques de protection contre les inondations
21	Maintenir les boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux
22	Favoriser la sénescence des boisements (ripisylves et pinèdes notamment)
23	Maintenir les berges naturelles fluviales et lagunaires
24	Maintenir l'activité salicole sur les milieux halophiles voués à cette activité
25	Maintenir et surveiller la topographie des montilles dunaires
26	Favoriser une gestion non interventionniste sur les très localisées mégaphorbiaies camarguaises

III. Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants	
27	Maintenir une mise en eau printanière pour les oiseaux paludicoles sur les secteurs favorables
28	Maintenir l'équilibre hydrologique naturel sur les secteurs favorables (salinité, hydro-périodes...)
29	Diminuer les intrants d'origine agricole dans les milieux naturels
30	Développer la mise en œuvre de plans de gestion hydrologiques concertés locaux intégrant les objectifs de gestion des zones humides et des habitats d'intérêt communautaire
31	Maintenir un pâturage équilibré sur les milieux ouverts et menacés de fermeture
32	Maintenir des pratiques extensives et traditionnelles et éviter toute intensification des pratiques agricoles
33	Innover et proposer des modes de gestion des parcelles attractifs et favorable à la nidification de la Glaréole à collier
34	Favoriser les traitements bovins antiparasitaires non nocifs pour l'entomofaune
35	Réorganiser la fréquentation côtière pour maîtriser les impacts sur les habitats et espèces
36	Intensifier les programmes de renforcement du cordon dunaire sur les zones de recul littoral ou de perte d'habitats dunaires
37	Eviter le nettoyage mécanique des plages
38	Organiser des opérations de limitation des populations de Goéland leucopnée
39	Développer une synergie entre conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et les activités potentiellement dangereuses
40	Limiter la mortalité des infrastructures anthropiques (routes, pompes etc.) sur les différentes espèces d'intérêt communautaires concernées (Chiroptères, Cistudes ...)
41	Mettre en œuvre la Charte forestière du PNR Camargue en développant notamment l'élaboration de Plans Simples de Gestion sur les espaces boisés, et notamment littoraux
42	Elaborer un cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales
43	Limiter la prolifération des espèces invasives (sur les zones non touchées prioritairement)
IV. Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	
44	Améliorer de la qualité de l'eau et des sédiments des bras du Rhône et dans le delta
45	Restaurer les variations hydrologiques naturelles sur des secteurs sans enjeux majeurs pour les oiseaux paludicoles nicheurs
46	Restaurer les berges fluviatiles et lagunaires
47	Aménager de nouveaux sites de nidification pour les oiseaux nicheurs coloniaux
48	Restreindre les éclairages nocturnes sur les bâtiments favorables aux chiroptères
49	Restaurer les corridors biologiques entre les noyaux de populations d'espèces d'intérêt communautaire de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
50	Reconstituer de grandes unités de roselières sur les secteurs favorables et/ou dégradés
51	Reconstituer des boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux sur les secteurs favorables et/ou dégradés
52	Lancer des opérations mécaniques d'entretien ou d'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire dégradés sur les secteurs fermés ou en cours de fermeture puis installer un pâturage équilibré
53	Lutter contre les espèces invasives installées dans les secteurs prioritaires
V. Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités	
54	Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la fragilité des milieux et/ou espèces, sur les zones de conflits d'usages en priorité
55	Promouvoir le cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales

Pour atteindre ces objectifs, **56 mesures** ont été identifiées dans le Docob.

Missions de la structure animatrice :

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

1. Gestion des habitats et espèces

1.1 Animation des contrats Natura 2000

1.1.a) Démarchage des bénéficiaires potentiels

Temps d'animation consacré : 1 jour

Nombre et liste des contrats concernés : 2 contrats Natura 2000 concernés :

Description sommaire de l'action :

- Dans le cadre de la gestion du site « *Etangs et marais des salins de Camargue* », appartenant au Conservatoire du Littoral, plusieurs projets pourraient faire l'objet d'un contrat Natura 2000. En partenariat avec Laetitia Poulet, garde du littoral au Parc sur ces terrains, l'idée était de monter un projet qui soit pertinent, répondant aux enjeux de conservation des habitats et des espèces tout en intégrant les volets de travaux de génie écologique.
- Par ailleurs, plusieurs contacts ont eu lieu avec Damien Cohez, conservateur de la réserve naturelle régionale de la Tour du Valat pour monter un contrat Natura 2000 en faveur de la **préservation des populations de Glaréoles** à coller sur la réserve. Cependant toutes les parcelles visées étant déclarées à la PAC, le projet devient inéligible.
- Une rencontre a eu lieu avec Benjamin Vollot, de l'association des amis du Parc ornithologique de Pont de Gau (Cf. ci-dessous) pour un/des contrat(s) portant sur la création de gîtes potentiels à l'accueil de Chiroptères.

Difficultés rencontrées :

- Démarchage de bénéficiaires potentiels limité en raison du temps important consacré aux autres actions.

Création de gîtes potentiels à l'accueil de Chiroptères

La rencontre du 1^{er} septembre 2016 avec Benjamin Vollot a permis d'imaginer une série de contrats Natura 2000 à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000.

Le patrimoine bâti existant dédié au réseau électrique est assez présent dans le paysage. Certains ouvrages rn fonction (Cf. document 1) ou abandonnés actuellement peuvent être réaménagés de manière à accueillir diverses espèces qui utilisent le bâti dans leur quotidien. C'est le cas des chiroptères ou de certains rapaces (Faucon crécerelle, Effraie des clochers ou Chevêche d'Athéna).

De petits travaux peuvent répondre à leurs besoins (accès, lumière, température, tranquillité...).

Espèces ou groupes ciblés :

- chiroptères

- passereaux type Moineaux domestique et friquet, Mésange charbonnière, Rougequeue noir.

- rapaces type Faucon crécerelle, Effraie des clochers, Chevêche d'Athéna

Beaucoup de ces animaux sont en déclin car leurs besoins liés à l'utilisation du bâti ne peuvent plus se réaliser.

Objectif :

Offrir des sites d'abri ou de reproduction favorables à ces espèces aussi bien en intérieur qu'en extérieur en aménagement du bâti abandonné.

Axes de travail :

1. inventaire/cartographie du bâti existant et disponible
2. contact avec l'organisme propriétaire/gestionnaire
3. évaluation des capacités d'accueil
4. rédaction d'un cahier des charges
5. chiffrage des travaux
6. réalisation
7. suivi d'occupation



Document 1 : Station de pompage du canal de Rousty (Crédits photo : B. Vollot)

➤ **Ce contrat sera développé dans le cadre de projets futurs**

1.1.b) Préparation de nouveaux contrats

Temps d'animation consacré : 17 jours

Nombre et liste des contrats concernés : 6 contrats Natura 2000 ont été déposés en réponse à l'appel à projets FEADER de la Région PACA du mois de septembre 2016 :

- Restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne (1,5 jours)

- Restauration hydraulique sur les marais de Ginès (Parc ornithologique du Pont de Gau) (2 jours)
- Restauration hydraulique sur les marais de la Capelière (1 jour)
- Ouverture et maintien de milieux ouverts sur le secteur « *Sarcelles* » (Domaine des Grandes cabanes du Vaccarès) (5 jours pour les 3 demandes déposées par l'ONCFS)
- Ouverture et maintien de milieux ouverts sur le secteur « *Olive* » (Domaine des Grandes cabanes du Vaccarès)
- Restauration hydraulique du canal dit « *de la Pigeonnière* » (Domaine des Grandes cabanes du Vaccarès)

Un contrat Natura 2000 est en cours de préparation et sera déposé dans le cadre de l'appel à projets FEADER de la Région PACA du mois de juin 2017 :

- Restauration d'îlots de nidification pour la reproduction de laro-limicoles nicheurs en Camargue (5 sites, répartis sur 3 sites Natura 2000 différents) (5 jours)
- Restauration de gîtes potentiels à l'accueil de Chiroptères (0,5 jours)

A cela s'ajoute 2,5 jours rapportés à la préparation de l'ensemble des contrats

Description sommaire de l'action :

- Rencontre préalable avec les pétitionnaires potentiels : présentation de l'outil « Contrat Natura 2000 », vérification de l'éligibilité du demandeur, des terrains et de(s) action(s) au regard des objectifs du Docob, conseil et accompagnement dans le choix des actions, proposition d'un échancier pour le montage du dossier.
- Identification des actions à mener sur le terrain avec le demandeur.
- Rédaction du cahier des charges du contrat. Aller-retours avec le demandeur.
- Accompagnement dans le remplissage du formulaire Cerfa de demande de contrat. Constitution du dossier avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.
- Rédaction et transmission d'une fiche projet de contrat Natura 2000 aux services de l'Etat.
- Dans le cas d'un contrat déposé par le Parc naturel régional de Camargue : préparation d'une délibération présentée au comité syndical, préparation budgétaire du contrat.
- Visite de terrain en compagnie des services de l'Etat en amont du dépôt du dossier (Cf. document 2).

Difficultés rencontrées :

- Le montage d'une demande de contrat Natura 2000 est lourd et complexe en raison de ses nombreuses pièces justificatives et des nombreuses subtilités auxquelles il faut faire attention.
- La préparation des contrats a engendré une surcharge de travail à l'approche de la date limite des dépôts de dossiers en raison du rapprochement tardif des porteurs de projet de l'animateur Natura 2000.



Document 2 : Visite des services de l'Etat sur le domaine des Grandes cabanes du Vaccarès (23/09/16) pour le projet de restauration hydraulique du canal de la Pigeonnière

Parmi les six projets de contrats déposés dans le cadre de l'appel à projets du mois de septembre 2016, les 4 contrats qui ont été signés sont détaillés dans le chapitre « *1.1.d) – Présentation des contrats Natura 2000 signés* ». Les deux contrats Natura 2000 présentés par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, refusés lors de la CRP du 7 octobre 2016, sont présentés ci-après. Il en est de même pour le contrat concernant la restauration d'îlots de nidification à laro-limicoles nicheurs, actuellement en cours de montage.

Ouverture et maintien de milieux ouverts sur le secteur « Sarcelles » - Domaine des Grandes cabanes du Vaccarès

Fiche d'identité du contrat

Bénéficiaire : Office national de la chasse et de la faune sauvage

Mesures du Docob : CN06 & CN14

Habitats/espèces : 4 habitats, Cistude d'Europe et 22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Travaux prévus : Elimination de certains pieds de *Baccharis halimifolia*, gyrobroyage, mise en place d'équipements pastoraux pour pâturage caprin

Superficie : environ 35 hectares

Montant du contrat : 86 840 € TTC

Le Conservatoire du Littoral a acquis en mars 2012 la propriété des « Grandes Cabanes du Vaccarès Sud » située en plein cœur de la Camargue. La surface totale de cette acquisition est de 603 hectares dont une partie borde la Réserve naturelle nationale de Camargue.

La menace du *Baccharis* sur l'intégrité des milieux naturels du site est très préoccupante. Si bien que la maîtrise de cette espèce invasive est un enjeu majeur de la gestion. Un diagnostic sur l'état de la colonisation a été réalisé par l'ONCFS en 2013 (méthode par Distance Sampling). Ce travail a permis d'identifier et définir les priorités d'interventions par secteur. L'objectif général étant de maintenir à seuil acceptable la population du *Baccharis* pour que

puissent s'exprimer toutes les potentialités écologiques originelles du milieu. Grâce à l'expérience technique et scientifique acquise par l'ONCFS depuis maintenant plusieurs années sur cette thématique, la méthode de lutte retenue, et qui sera évaluée, sur le site est la suivante : **l'ouverture des peuplements les plus denses par du gyrobroyage forestier, le maintien des zones gyrobroyées par du pâturage. Des opérations d'arrachage des jeunes plants dans les secteurs en cours de colonisation (zones pionnières).**

➤ **Ce contrat a été refusé lors de la CRP du 7 octobre 2016**

Ouverture et maintien de milieux ouverts sur le secteur « Olive » - Domaine des Grandes cabanes du Vaccarès

Fiche d'identité du contrat

Bénéficiaire : Office national de la chasse et de la faune sauvage

Mesures du Docob : CN14

Habitats/espèces : 4 habitats, Cistude d'Europe et 22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Travaux prévus : mise en place d'équipements pastoraux et pâturage caprin

Superficie : environ 32 hectares

Montant du contrat : 72 140 € TTC

Le Conservatoire du Littoral a acquis en mars 2012 la propriété des « Grandes Cabanes du Vaccarès Sud » située en plein cœur de la Camargue. La surface totale de cette acquisition est de 603 hectares dont une partie borde la Réserve naturelle nationale de Camargue.



Document 3 : Reprise de la végétation après mise en assec sur le secteur « olive » du domaine des Grandes cabanes du Vaccarès (propriété du Conservatoire du Littoral, commune des Saintes-Maries-de-la-Mer)

La période d'assec pratiquée sur le secteur « Olive » (Cf. document 3) du domaine relance la dynamique naturelle de la végétation périphérique des plans d'eau (Massette, Roseau, Tamaris, espèces herbacées terrestres). Cette gestion écologique par assec nécessite donc

obligatoirement une mise en pâturage des secteurs périphériques au plan d'eau qui tendent à se refermer très rapidement et menacent par la même occasion la fonctionnalité et la diversité des zones humides restaurées. C'est la raison pour laquelle un **pâturage caprin (à titre expérimental)** est proposé dans le cadre du présent contrat.

➤ **Ce contrat a été refusé lors de la CRP du 7 octobre 2016**

Restauration d'îlots de nidification à laro-limicoles nicheurs

Fiche d'identité du contrat

Bénéficiaire : Parc naturel régional de Camargue

Mesures du Docob : CN12 (Docob « *Camargue* »), CN19 (Docob « *3 marais* »), GEH2.1 (Docob « *Etangs entre Istres et Fos* »)

Habitats/espèces : 9 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Travaux prévus : Achat et livraison de broyat de coquilles d'huitres

Superficie : 12 îlots/radeaux de nidification

Montant du contrat : 17 124,54 € TTC

Dans le cadre des programmes LIFE ENVOLL, LIFE MC SALT et sur des initiatives de gestionnaires d'espaces naturels, un réseau de sites de reproduction pour les laro-limicoles a été aménagé sur toute la façade méditerranéenne française.

L'objectif de ce contrat Natura 2000 est de pouvoir assurer une **restauration de 12 îlots/ou radeaux de nidification à laro-limicoles nicheurs** (Cf. document 4). La restauration de ces aménagements passe par l'**apport de coquilles d'huitres concassées**.



Document 4 : îlot de nidification de la baisse claire au domaine de la Palissade (propriété du Conservatoire du Littoral, commune d'Arles)

L'action portera sur des propriétés du Conservatoire du Littoral dont la gestion est assurée par différentes structures :

- Etangs et marais des salins de Camargue, gérés par le Parc naturel régional de

- Camargue ;
- Domaine de la Palissade, géré par le Parc naturel régional de Camargue ;
- Réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat, gérée par l'association des amis des marais du Vigueirat ;

L'action sera menée également sur des îlots de l'Etang de l'Estomac et des anciens salins de Fos-sur-Mer, gérés par l'association EVE (Eau et Vie pour l'Environnement) et des salins d'Aigues-Mortes, exploités par la compagnie des Salins du Midi.

A l'image du programme Life + ENVOLL, le succès de cette opération réside également dans le fait qu'elle concerne **12 îlots répartis à l'échelle du périmètre de la réserve de biosphère** de Camargue, et même au delà pour les salins de Fos. C'est la raison pour laquelle la présente demande de contrat Natura 2000 concerne les sites suivants :

- *Camargue* (ZPS FR93010019)
- *Marais entre Crau et Grand Rhône* (ZPS FR9312001)
- *Etangs entre Istres et Fos* (ZPS FR9312015)

Afin de permettre une mutualisation financière et administrative sur ces 3 sites Natura 2000, un seul dépôt de dossier sera effectué. A cet effet une convention non financière sera établie avec chacun des gestionnaires partenaires.

- **Ce contrat sera déposé dans le cadre de l'appel à projets FEADER de la région PACA pour un dépôt au 15 juin 2017**

1.1.c) Maîtrise d'œuvre de contrats signés

Temps d'animation consacré : 0,25 jour

Nombre et liste des contrats concernés : 1 dossier :

- Restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne

Description sommaire de l'action : Préparation et mise en place d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de restauration hydraulique : rédaction du CCTP et du règlement de consultation en partenariat avec les gestionnaires des terrains du Conservatoire du Parc ainsi que de la chargée de mission « marchés publics ».

Difficultés rencontrées :

- Manque d'accompagnement dans le montage technique du CCTP.

1.1.d) Suivi des contrats signés

Temps d'animation consacré : 2,75 jour

Nombre et liste des contrats concernés : 4 dossiers acceptés

- Restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne (0,75 jour) ;
- Restauration hydraulique sur les marais de Ginès (Parc ornithologique du Pont de Gau) (0,25 jour) ;
- Restauration hydraulique sur les marais de la Capelière (0,25 jour) ;
- Restauration hydraulique du canal dit « *de la Pigeonnière* » (Domaine des Grandes cabanes du Vaccarès) (0,5 jour).

Description sommaire de l'action :

- Suivi de la signature des contrats et des éventuels avenants ;
- Suivi de la mise en œuvre des travaux ;

- Entretien avec les bénéficiaires pour ajustements, conseil dans le cadre de dossiers à redéposer.

Difficultés rencontrées :

- Manque de retour de la part des signataires une fois le contrat signé.

1.1.e) *Présentation des contrats Natura 2000 signés*

Restauration hydraulique sur les marais de Bourgogne

Fiche d'identité du contrat

Bénéficiaire : Parc naturel régional de Camargue

Mesures du Docob : CN01 & CN02

Habitats/espèces : 1 habitat, Cistude d'Europe et 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Travaux prévus : Pose d'une martelière à crémaillère, fascinage et réfection de berge

Superficie : 71,7 ha de marais (habitat 3150 – Etangs à potamots associé)

Montant du contrat : 59 512,50 € TTC

Par convention en date du 29 octobre 2003, le Parc naturel régional de Camargue est gestionnaire des *marais de Bourgogne*, site de 194 ha appartenant au Conservatoire du Littoral, situé au sud du mas de Pont de Rousty, sur la commune d'Arles et associé au musée de la Camargue.

Au préalable de l'actualisation du plan de gestion des marais de Bourgogne, des travaux de restauration des berges situées au sud du site en bordure d'étang sont nécessaires et urgents. En effet, la digue séparant le domaine de la roubine de ceinture est fortement érodée et a cédé en un point. La martelière et la buse situés à cet endroit ont disparu (Cf. document 5). Il convient donc de mener des travaux de restauration hydraulique afin de pouvoir maintenir deux unités hydrauliques distinctes et mener une gestion des niveaux d'eau appropriée à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.



Document 5 : Vue générale de la brèche (au 22/05/17)

En tant que gestionnaire de ce site du Conservatoire du Littoral, ce projet de contrat Natura 2000 a été déposé par le Parc naturel régional de Camargue auprès de la DDTM 13, en mars 2016. Cependant suite à l'attribution des crédits européens 2015-2020 pour les contrats Natura 2000 et pour répondre à l'appel à projets lancé par la région PACA, le Parc a redéposé un dossier au 9 septembre 2016.

La subvention ayant été accordée par une convention en date du 07/03/17, un marché public a été lancé en mai 2017 pour une réalisation des travaux durant l'été 2017.

Restauration hydraulique sur les marais de Ginès – Parc ornithologique de Pont de Gau

Fiche d'identité du contrat

Bénéficiaire : SARL « Les mouettes »

Mesures du Docob : CN01, CN02 & CN12

Habitats/espèces : 5 habitats dont 1 habitat d'intérêt communautaire prioritaire (6220*), Cistude d'Europe et 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Travaux prévus : Pose de martelière, curage de roubine (Cf. document 6), achat acheminement de granulats pour les îlots de nidification

Superficie : 7 martelières, 1 500 ml de roubine et 4 îlots de nidification

Montant du contrat : 33 450,00 € TTC

Le Parc ornithologique du Pont de Gau, accueille les visiteurs depuis 1974 au sein d'un site de 60 ha pour leur faire découvrir la richesse avifaunistique camarguaise. C'est le premier site de sensibilisation du grand public en Camargue (120.000 visiteurs l'an passé).



Document 6 : roubine à curer

L'objectif de ce contrat est de permettre une gestion hydraulique efficace du système marais de Ginès en rendant indépendante la gestion de chacun des marais. Ainsi la nidification des espèces laro-limicoles peut-être gérée de manière optimale. De même, un filet d'eau sera toujours maintenu dans les roubines où la présence de Cistude d'Europe est avérée.

Restauration hydraulique sur les marais de la Capelière

Fiche d'identité du contrat

Bénéficiaire : Société nationale de protection de la nature (SNPN)

Mesures du Docob : CN02 & CN03

Habitats/espèces : 4 habitats, Cistude d'Europe et 57 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Travaux prévus : Pose d'ouvrages de petite hydraulique et curage de roubine.

Superficie : 8 ouvrages de petite hydraulique et 1 430 ml de roubine

Montant du contrat : 42 600,00 € TTC

Couvrant 13200 ha au cœur de la Camargue, la réserve naturelle nationale de Camargue fait partie des plus grandes réserves de zones humides d'Europe. Son vaste territoire d'un seul tenant, situé sur les communes d'Arles (7%) et des Saintes-Maries-de-la-Mer (93%), bénéficie d'une protection intégrale.

L'originalité et l'intérêt patrimonial international de la réserve de Camargue réside dans la diversité de ses habitats et des espèces qui les occupent (en particulier les 276 espèces d'oiseaux dont 258 d'intérêt patrimonial), ainsi que dans son fonctionnement écologique.

En 1927, la Réserve zoologique et botanique de Camargue est créée et sa gestion est confiée à d'éminents naturalistes regroupés au sein de la très ancienne Société d'Acclimatation de France, devenue aujourd'hui la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN).

En 1970, l'Etat acquiert les terrains et effectue le classement en Réserve Nationale en 1975 (Arrêté ministériel du 28 avril 1975). L'Etat confirme la SNPN dans son rôle de gestionnaire et lui permet ainsi de poursuivre sa politique de conservation. Situé hors du périmètre de la réserve, le site de la Capelière abrite, sur 25 hectares, un condensé d'habitats naturels caractéristiques de Camargue et permet ainsi de faire découvrir au public la biodiversité du delta au travers d'une exposition, d'un centre d'accueil, et d'un sentier de découverte de 1.5 km. Cet espace est géré par la SNPN sur fonds propres.

L'enjeu global du site est **le maintien ou la restauration de la diversité et de l'hétérogénéité des milieux du site de la Capelière.**

Pour cela, un certain nombre d'opérations sont nécessaires pour atteindre les objectifs de maintien et de restauration des milieux et en particulier :

- Retrouver un habitat « marais doux », favorable à l'avifaune d'intérêt patrimonial.
- Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats favorables aux oiseaux paludicoles ;
- Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats favorables à la Cistude d'Europe.

Restauration du canal dit « De la Pigeonnière » - Domaine des Grandes cabanes du Vaccarès

Fiche d'identité du contrat

Bénéficiaire : Office national de la chasse et de la faune sauvage

Mesures du Docob : CN03

Habitats/espèces : 7 habitats, Cistude d'Europe et 22 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Travaux prévus : curage

Superficie : 4 370 ml

Montant du contrat : 67 061,52 € TTC

Le Conservatoire du Littoral a acquis en mars 2012 la propriété des « Grandes Cabanes du Vaccarès Sud » située en plein cœur de la Camargue. La surface totale de cette acquisition est de 603 hectares dont une partie borde la Réserve naturelle nationale de Camargue.



Document 7 : Canal dit « de la Pigeonnière »

L'objectif de ce contrat vise en premier lieu à restaurer la fonctionnalité hydraulique de l'ensemble du domaine. Pour cela, le **curage du canal dit « de la Pigeonnière »** (Cf. document 7), traversant le domaine d'est en ouest est nécessaire. Non restauré et donc non fonctionnel depuis l'acquisition des terrains par le Conservatoire du Littoral en 2012, il convient de curer ce linéaire pour permettre une maîtrise fine de la gestion hydraulique, afin de favoriser le développement des communautés d'herbiers aquatiques originels et éviter la banalisation des milieux notamment par la colonisation des Jussies. L'objectif général étant la conservation des milieux patrimoniaux de la Camargue.

1.1.f) Synthèse des contrats Natura 2000 en préparation/déposés/signés

Le tableau suivant permet de synthétiser les éléments des différents contrats Natura 2000 en course de préparation, déposés ou signés pour la programmation FEADER 2015 -2020.

Le montant total des demandes de contrats Natura 2000 acceptés sur la présente période d'activités s'élève à **202 624,02 euros**.

Tableau 1 : Synthèse des demandes de contrats Natura 2000 sur les sites « Camargue » pour la période 2015 – 2020 (mis à jour le 06/01/17)

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
RPAC 07 06 16 DT 013 0007	SARL Les Mouettes	33 450 €	15/12/16	Curage de roubine	5 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire / 14 espèces d'intérêt communautaire	1500 ml	CN03	Travaux en cours
				Restauration ouvrages hydrauliques		7 pct	CN02	Travaux en cours
				Pose de granulats sur les îlots nidification		4 pct	CN12	Travaux en cours
-	ONCFS	86 840 €	-	Gyrobroyage des pieds de Baccharis	4 habitats d'intérêt communautaire / 23 espèces d'intérêt communautaire	35 ha	CN06	Refusé CRP du 07/10/16
				Pâturage caprin			CN14	Refusé CRP du 07/10/16
RPAC 07 06 16 DT 013 0008	ONCFS	67 061,52 €	20/12/16	Curage de roubine	7 habitats d'intérêt communautaire / 23 espèces d'intérêt communautaire	4 370 ml	CN03	Travaux reportés à 2018. Avenant signé.
-	ONCFS	72 240 €	-	Pâturage caprin	4 habitats d'intérêt communautaire / 23 espèces d'intérêt communautaire	32 ha	CN14	Refusé CRP du 07/10/16
RPAC 07 06 16 DT 013 0009	SNPN – Réserve nationale de Camargue	42 600 €	15/12/16	Curage de roubine	4 habitats d'intérêt communautaire / 58 espèces d'intérêt communautaire	1430 ml	CN03	Travaux en cours
				Restauration d'ouvrages hydrauliques		8 pct	CN02	
RPAC 07 06 16 DT 013 0010	PNR de Camargue	59 512,5 €	07/03/17	Réfection de berge et restauration ouvrage hydraulique	1 habitat d'intérêt communautaire / 17 espèces d'intérêt communautaire	1 pct	CN02	Marché public en cours
				Gestion ouvrage hydraulique		1 pct	CN01	
-	PNR de Camargue	17 124,54 €	-	Pose de granulats sur les îlots nidification	9 espèces d'intérêt communautaire	12 pct	CN12, CN19, GEH2.1	Dossier en préparation

- En résumé, le temps consacré à l'animation des contrats Natura 2000 est de **20,5 jours** sur la période concernée.

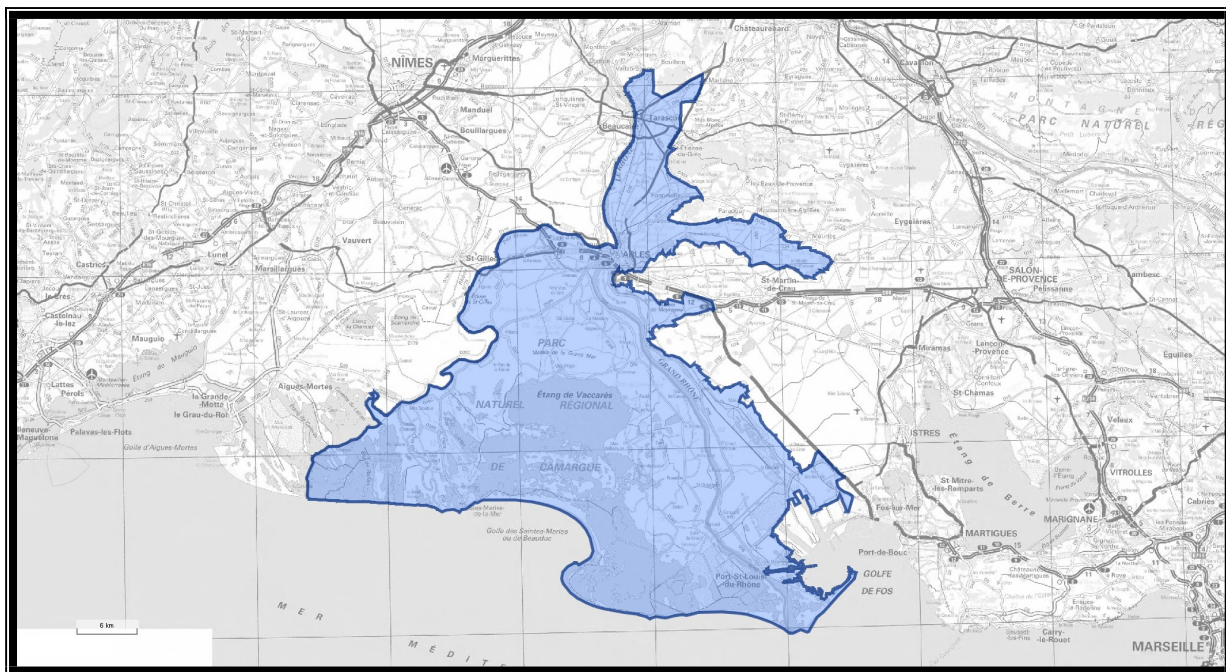
1.2 Animation des MAEt

1.2.a Présentation du PAEc Camargue

Le projet agroenvironnemental et climatique proposé par le Parc naturel régional de Camargue concerne un territoire plus élargi que celui de la campagne précédente, qui ne reposait que sur les périmètres des sites Natura 2000 « *Camargue* » et « *3 marais* ».

Pour la campagne 2015-2020, le périmètre concerné par le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) s'étend au-delà des limites du Parc et des sites Natura 2000, précédemment cités, dans le souci de rattacher l'ensemble de la production rizicole de Provence Alpes Côte d'Azur au territoire camarguais.

Ainsi, le territoire du PAEC couvre **122 273 ha** sur les communes des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'Arles, de Port-Saint-Louis du Rhône, de Fontvieille, et de Tarascon (Cf. document 8). Il est ouvert sur des mesures à enjeux « eau » et « biodiversité ».



Document 8 : Périmètres de la zone d'action prioritaire « Camargue » au titre de l'enjeu « Biodiversité » et de l'enjeu « Eau »

Le PAEc proposé a une période de validité de 5 années du 15 mai 2015 au 14 mai 2020. Les engagements souscrits par les agriculteurs ont également une durée de 5 ans.

Le PAEc « *Camargue* » est composé de **68 mesures** (Cf. annexe 1) réparties en 4 familles :

- Mesures « riz » ;
- Mesures « pâturage » ;

- Mesures « entretien des milieux » ;
- Mesures « arboriculture – viticulture »

1.2.b Montage du projet agro-environnemental

Temps d'animation consacré : 2,5 jours

Partenaires mobilisés : service « affaires européennes » de la Région PACA ainsi que le service « agriculture » de la DDTM 13

Nombre et/ou liste des contrats concernés : ensemble des mesures du PAEC « *Camargue* » :

Description sommaire de l'action : Dans le cadre des retards accumulés au niveau national sur l'instruction des dossiers de demande de MAEC, le service « affaires européennes » de la Région PACA ainsi que la DDTM 13 se sont rapprochés à plusieurs reprises du service agriculture du Parc et des animateurs Natura 2000 pour un accompagnement technique dans la mise en place de cette instruction pour :

- l'intégration des fichiers territoires de PAEC dans ISIS
- l'intégration des périmètres des PAEC au format SIG dans ISIS

Difficultés rencontrées :

- Nombreux allers-retours entre opérateurs et autorité de gestion et difficultés (messages d'erreurs confus, problèmes liés à ISIS...) d'intégration dans ISIS des fichiers territoires à enjeu des PAEC.
- Réponse dans des délais très courts aux sollicitations de la Région pour correction des fiches mesure.

1.2.c Démarchage des bénéficiaires potentiels

Temps d'animation consacré : 0 jour

Aucune démarche particulière n'a été effectuée en vue de démarcher de nouveaux signataires sur la période d'activité concernée en raison du dépassement du budget prévisionnel validé en CRAEC en février 2015.

1.2.d Préparation de nouveaux contrats

Campagne de contractualisation 2016

Temps d'animation consacré : 0,5 jour

En raison des retards accumulés au niveau national sur l'instruction des aides du premier pilier de la PAC, la DDTM 13 n'a pas été en mesure d'instruire les dossiers PAC et MAEC déposés en 2015 et donc d'avoir une estimation suffisamment précise des montants engagés en 2015. Par conséquent, il n'est pas été possible de vérifier la pertinence et la cohérence des demandes de 2016 au regard des dossiers déjà déposés en 2015 ni la disponibilité des crédits Etat et FEADER (Europe) pour financer ces demandes.

Dans ce contexte, il n'y a pas eu de validation des demandes d'avenant de MAEC déposées pour la campagne 2016.

L'animateur Natura a poursuivi sa mission d'animation des MAEC en informant de cette situation les agriculteurs souhaitant souscrire des MAE en 2016 et en 2017.

Les exploitants ayant souhaité prendre date en déposant malgré tout un dossier ont bénéficié de l'accompagnement de l'animateur.

En effet, à chaque demande de contrat MAE, une visite sur l'exploitation a été menée afin d'établir le diagnostic d'exploitation ainsi qu'un diagnostic environnemental, le cas échéant.

En parallèle aux rendez-vous pris avec les agriculteurs, l'ensemble des diagnostics d'exploitation a été envoyé aux demandeurs potentiels avant la saisie de leur déclaration PAC et leur demande de MAE sous Télépac. En effet, au-delà de la nécessité de joindre un diagnostic d'exploitation à la demande de MAE, les rendez-vous pris avec chacun des exploitants a permis de préparer et faciliter le montage de leur dossier.

Lors de cette campagne de déclaration PAC, la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône a tenu plusieurs permanences dans les locaux du siège administratif afin d'accueillir les agriculteurs souhaitant bénéficier de cet accompagnement. L'animateur a contribué dans l'organisation logistique de ces permanences.

Campagne de contractualisation 2017 (au 30/04/17)

Temps d'animation consacré : 0,5 jour

Le retard pris au niveau national sur le développement des outils d'instruction des dossiers n'a pas permis aux DDT(M) d'instruire les demandes à ce jour (l'instruction des dossiers 2015 devrait se terminer au premier semestre 2017, pas de date communiquée pour les dossiers 2016, cf. mail Région 22/11/16). De ce fait la Région ne dispose d'aucune visibilité sur l'enveloppe FEADER restante pour le financement d'éventuels nouveaux projets (nouveaux PAEC ou avenants aux PAEC existants pour introduire de nouvelles mesures ou augmenter les enveloppes).

Dans ce contexte et en concertation avec la DRAAF, il a été convenu de ne pas ouvrir de nouvel appel à projet « PAEC et avenants 2017 », pour ne pas prendre le risque de sélectionner des projets que la Région ne serait pas en capacité de financer.

L'animateur Natura 2000 a poursuivi sa mission d'animation des MAEc en informant de cette situation les agriculteurs souhaitant souscrire des MAE en 2017 (Cf campagne de contractualisation 2016).

1.2.e Suivi des contrats

Temps d'animation consacré : 0,5 jour

Partenaires mobilisés : agriculteurs et leurs services comptables, service « affaires européennes » de la Région PACA, service « agriculture » de la DDTM 13

Nombre et/ou liste des contrats concernés : ensemble des mesures du PAEC « Camargue » :

Description sommaire de l'action :

- Réponse aux questions des pétitionnaires ;
- Mise à jour des diagnostics d'exploitation et des plans de gestion des exploitants en fonction de la modification de leur dossier MAE (ex mise à jour du dossier de la Tour du Valat avec Olivier Pineau le 28/10/17).
- Contacts avec la DDTM 13 dans le cadre de règlements de problèmes/modification de dossiers d'exploitants.

- Modification des dossiers pour les demandeurs (18 exploitations concernées) de la mesure « PA-CA02-ZH01 – Gestion des zones humides » (journées du 16 & 22/03/17). Rencontre avec les exploitants afin de réajuster leur dossier vis à vis de chacun des deux plafonds. Les modifications entreprises se sont avérées inutiles en raison de l'impossibilité de la prise en compte de ces modifications par la DDTM en raison du retard d'instruction.

Difficultés rencontrées :

- Les modifications entreprises pour le réajustement des dossiers des personnes ayant souscrit la mesure PA-CA02-ZH01 se sont avérées inutiles en raison de l'impossibilité de la prise en compte de ces modifications par la DDTM en raison du retard d'instruction.

1.2.f Synthèse sur la signature des MAEc

Bilan de la campagne de contractualisation 2016

Le tableau 2 ci-dessous dresse le bilan de la contractualisation des MAEc pour la totalité de l'année 2016.

Peu de dossiers ont été déposés en raison de l'absence d'avenant demandé par le Parc.

Tableau 2 : Bilan des diagnostics avant-contrat MAEc demandés lors de la campagne de contractualisation de 2016

Mesure	Bénéficiaire	Intitulé mesure/objectif	Niveau de priorité de la mesure dans le DOCOB	Superficie concernée	Espèce/habitat visés avec niveau de l'enjeu de conservation correspondant	Montant sur 5 ans - ETAT	Montant sur 5 ans - UE
PA-CA02-FO02	M. Thierry Colcombet (SCEA Mas du Roure)	Entretien fossés 2 côtés	-	4 643 ml	Aucun habitat présent	7498,45 €	7498,45 €
PA-CA02-RZ07		1 année de riz supplémentaire	-	66,18 ha	Aucun habitat présent	2990,35 €	2990,35 €
PA-CA02-ZH01		Gestion des zones humides	-	74 ha	1410 (moyen), 1420 (moyen), 3150 (moyen), 6220* (très fort), roselières	4400 €	4400 €
PA-CA01-HE03	M. Emmanuel Mroz (EARL Kamba)	Pâturage extensif	-	2,46 ha	Aucun habitat présent	92,79 €	92,79 €
PA-CA02-VE07	M. Stéphane Charmasson (SCA Mas Daussan)	Absence traitement phytosanitaire pour arboriculture	-	24,23 ha	Aucun habitat présent	4835,1 €	4835,1 €
PA-CA02-RZ08,	M. Nicolas De Sambucy (SARL Teucinna)	2 années de riz supplémentaires	-	92,67 ha	Aucun habitat présent	16 749,17 €	16 749,17 €
PA-CA02-FO01		Entretien fossés 1 côté	-	1 130 ml	Aucun habitat présent	2 192,2 €	2 192,2 €
PA-CA02-FO02		Entretien fossés 2 côtés	-	3 455 ml	Aucun habitat présent	11159,65 €	11159,65 €
PA-CA02-RZ08,	M. Mattéo Casana (SCEA Lys)	2 années de riz supplémentaires	-	56,94 ha	∩	10 291,34 €	10 291,34 €
PA-CA02-FO01		Entretien fossés 1 côté	-	858 ml	Aucun habitat présent	1664,52 €	1 664,52 €
PA-CA02-FO02		Entretien fossés 2 côtés	-	3 103 ml	∩	10022,69 €	10 022,69 €
PA-CA02-FO01	M. Xavier Jourdan	Entretien fossés 1 côté	-	850 ml	Aucun habitat présent	1649,00 €	1 649,00 €
PA-CA01-HE03	M. Raoul Mailhan	Pâturage extensif	-	294 ha	∩	22 179,36 €	22 179,36 €

Bilan de la campagne de contractualisation 2017 (au 30 avril 2017)

Bien que les demandes d'avenant n'aient pas été possibles en 2017 et que les agriculteurs ne puissent pas déposer de nouvelle demande de MAEc, **1 seul exploitant** a malgré tout sollicité un diagnostic d'exploitation en vue de déposer un dossier.

3 exploitants ont contacté l'animateur pour renseignements sans donner suite.

- En résumé, le temps consacré à l'animation des mesures agro-environnementales (MAEc) est de **4 jours** sur la période concernée.

1.3 Animation de la charte Natura 2000

Temps d'animation consacré : 0 jour

La désignation de la ZPS « *Camargue* » est survenue alors que le Docob relatif à la ZSC était en cours d'élaboration. Il a été convenu d'un commun accord avec les services de l'Etat que le volet marin du Docob (3-12 milles et anse de Carteau) serait rédigé pendant l'animation.

Il en est de même pour la charte Natura 2000 sur le secteur marin et terrestre. Sa rédaction est prévue d'ici la fin de la convention d'animation (30 avril 2018).

1.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Différentes actions sont réalisées via d'autres outils que ceux spécifiques à Natura 2000 : contrat de rivière, financement des collectivités, projets Leader, Life+, etc...

Ces actions sont résumées en fin de chapitre (Cf. tableau 4).

Guide de bonnes pratiques pour l'entretien des canaux roubines

Temps d'animation consacré : 1 jour

Le Parc naturel régional de Camargue est structure porteuse du *Contrat de Delta Camargue*, signé le 16 novembre 2012 et structure animatrice des sites Natura 2000 "*Camargue*", "*Trois marais*", "*Rhône-Aval*" et "*Petit-Rhône*".

Les haies, la diversité de la végétation rivulaire sont des facteurs favorisant la biodiversité en Camargue. Les pratiques d'entretien des fossés doivent répondre à des contraintes d'hydraulicité mais doivent aussi être adaptées pour préserver le milieu et la biodiversité camarguaise.

Il existe donc un véritable enjeu de sensibilisation de tous les gestionnaires et maîtres d'ouvrages des réseaux hydrauliques pour concilier entretien du réseau et préservation des habitats et des espèces.

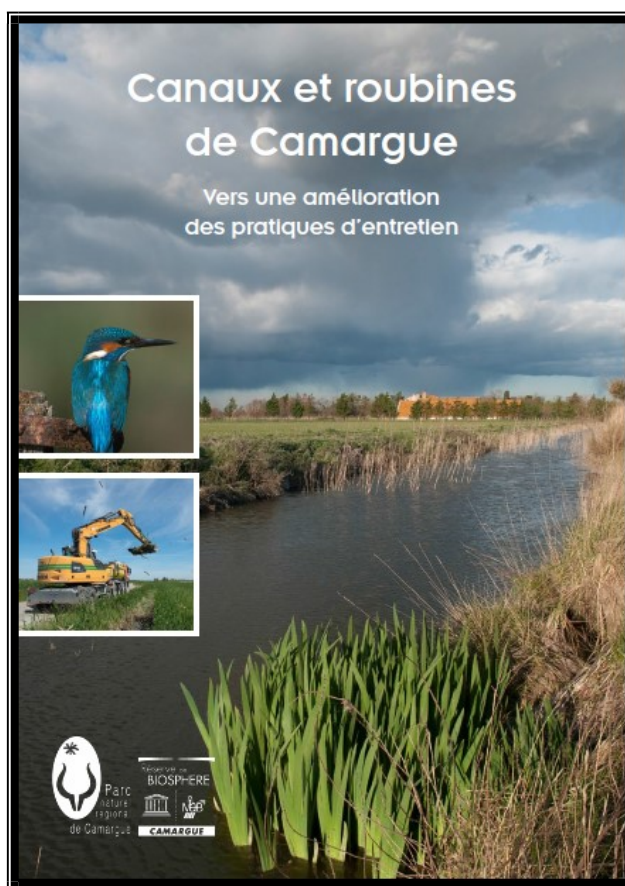
Concrètement, le projet s'inscrit dans la mise en œuvre d'une mesure spécifique (action MA10) au contrat de Delta et la fiche-action FA-E03 « Proposer une charte d'entretien et de gestion du réseau hydraulique » du Docob « *Camargue* ».

L'engagement de cette action bénéficiera d'un cofinancement (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Conseil Régional PACA, ville d'Arles) ainsi qu'une part d'autofinancement du Parc, qui permettra de couvrir la totalité des dépenses (Cf. tableau 3).

Le Parc naturel régional de Camargue, Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise et le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles souhaitent, par cette action, sensibiliser les gestionnaires et les riverains aux bonnes pratiques respectueuses de l'environnement en prenant en compte à la fois les aspects agricoles, économiques et les enjeux de biodiversité, afin de faire évoluer les opérations d'entretien des canaux et roubines.

La mesure MA10 du contrat de Delta prévoit :

- la publication à environ 500 exemplaires d'un guide de bonnes pratiques (Cf. document 9) pour l'entretien des canaux et roubines (première phase).
- la mise en œuvre d'un chantier exemplaire sur un site pilote. Cette opération sera réalisée dans une deuxième phase après l'édition du guide.



Document 9 : Couverture du guide de bonnes pratiques pour l'entretien des canaux et roubines

Alors que les demandes de subvention étaient en cours d'instruction, l'animateur a participé à plusieurs réunions de concertation :

- point d'étape avec Jean Roché pour la rédaction du guide de bonnes pratiques (18/07/16) ;
- point d'étape avec Jean Roché pour la rédaction du guide de bonnes pratiques (15/09/16)

Le guide devrait être publié en juin 2017.

Par ailleurs, le contrat de delta est à mi-parcours et la phase 2 (programme d'actions pour 3 ans) est en préparation. Le Parc est structure porteuse du contrat de delta mais portera certaines actions directement comme c'était le cas en phase 1. Une réunion interne a eu lieu le 17/10/16 à ce propos.

Cantonement de pêche et zone de protection de biotope du golfe de Beauduc

Temps d'animation consacré : 3 jours

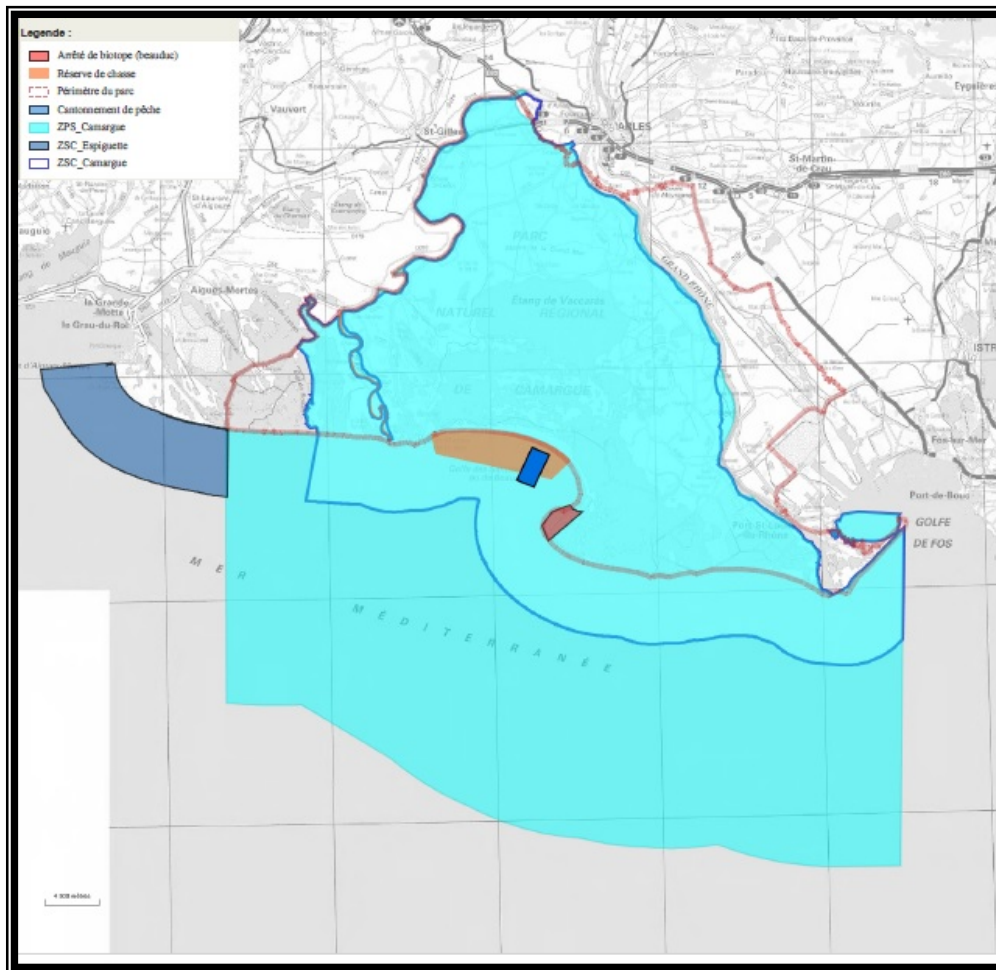
Depuis septembre 2013, le Parc naturel régional de Camargue s'est doté de deux nouveaux outils de protection de la zone marine sur le site Natura 2000 « *Camargue* » (Cf. document 10) et de moyens nautiques :

- le cantonnement de pêche avec des mesures de gestion du golfe de Beauduc
- la zone de protection de biotope terrestre et marine de la pointe de Beauduc.

En continuité de la convention signée en 2014 avec l'Agence des aires marines protégées pour un partenariat technique et financier, une deuxième convention a été signée en juillet 2015 avec le Parc de Camargue sur la gestion des zones marines protégées.

En 2015, les deux derniers arrêtés permettant d'encadrer la réglementation sur la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc ont vu le jour :

- Arrêté ministériel (juillet 2015)
- Arrêté de la Préfecture maritime (septembre 2015).



Document 10 : Localisation, coordonnées géographiques et réglementation du cantonnement de pêche et de la zone de protection de biotope du golfe de Beauduc (extrait du kakémono sur la biodiversité marine)

Concrètement, le projet s'inscrit dans la mise en œuvre d'une fiche-action FA-M01 « Création de la réserve marine du golfe de Beauduc et d'un arrêté de protection de biotope « zostère » ». L'engagement de cette action bénéficiera d'un cofinancement (Etat (Agence des aires marines protégées, Fondation Véolia, Région PACA, etc.) ainsi qu'une part d'autofinancement du Parc, qui permettra de couvrir la totalité des dépenses (Cf. tableau 3).

En assistance aux chargés de mission du Parc titulaires du permis côtier, l'animateur a embarqué sur 2 journées (26/05/16, 29/09/16) avec les missions suivantes :

- surveillance des réserves marines ;
- sensibilisation des usagers à ces espaces protégés. Participation à la campagne « *Ecogestes en Méditerranée* » ;
- observations naturalistes (oiseaux et mammifères marins).

L'animateur Natura 2000 a également participé au :

- comité de suivi de l'arrêté préfectoral de protection (APPB) de la pointe de Beauduc (17/06/16) ;
- comité de pilotage du cantonnement de pêche (06/09/16).

Life intégré « Habitats marins » (MarHa)

Temps d'animation consacré : 1,5 jours

L'Agence française de la biodiversité (ex Agence des aires marines protégées), soutenue par la Direction eau et biodiversité du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a lancé en 2016 le montage d'un projet **Life intégré sur les habitats naturels marins** de la directive « habitat, faune, flore » (DHFF). Bien qu'il se concentre sur les habitats marins de la DHFF, ce projet intégré s'inscrit dans la pleine mise en œuvre de **Natura 2000 en mer**, sur l'ensemble de la France métropolitaine. L'objectif, au terme du projet, est l'amélioration de l'état de conservation de ces habitats marins.

Le Parc naturel régional de Camargue s'est proposé pour participer en tant que **bénéficiaire associé** au projet de LIFE intégré sur les habitats naturels marins d'intérêt communautaire pour plusieurs actions de ce programme qui s'étalerait de novembre 2017 à décembre 2025. Le Parc a ainsi participé au montage du dossier de candidature en proposant des actions (Cf. tableau 3).

Tableau 3 : Actions programmées dans le cadre du Life MarHa ainsi que celles proposées par le Parc.

Numéro	Nom de l'action	Descriptif de l'opération proposée par le Parc dans ce cadre
A3	Améliorer les connaissances sur les activités et les usagers en appui à la gestion, à l'évaluation et à la communication	Mise en place d'un suivi de la fréquentation côtière (comptages à terre et en mer...etc.)
C4	Analyse de risque des pressions concomitantes sur les habitats de « ZSC atelier » - Recommandations pour la gestion des effets cumulés	Pressions des dragages répétitifs pour le rechargement pour l'habitat Bancs de sable : comparaison de deux flèches sableuses avec ou sans aménagement (Espiguette et Beauduc)
C8	Modifier les comportements pour limiter les effets des activités sur les habitats sensibles	sensibilisation en mer, sur les plages et les ports : valorisation des outils existants (plaquettes pêcheurs, Ecogestes, comptages) et entretien moyens nautiques, et Installation de nouveaux panneaux d'informations sur plage.
D1	Évaluation de l'état de conservation des habitats	Analyse comparative de la Cartographie des fonds du golfe de Beauduc et de l'anse de Carteau (herbiers, pressions, bathymétrie), 11 ans après la première cartographie des fonds.
D2	Evaluation des effets des mesures Natura 2000 sur les activités et les usagers	Enquêtes de perception
E2	Mettre en œuvre un plan de communication national sur les habitats, prévoyant des adaptations aux échelles locales	Participation à des événementiels et à la relecture des documents de communication sur le programme LIFE
E5	Conférences du projet	ACTIONS COMMUNES AUX BENEFCIAIRES POUR LE BON DEROULEMENT DU PROGRAMME ET DES PARTENARIATS MIS EN OEUVRE
F1	Coordination technique du projet. Animation de partenariat	
F2	Gestion administrative et financière.	
F4	Développer une démarche d'écoresponsabilité pour l'ensemble des bénéficiaires	
F5	Developper un "After Life Plan"	

Tableau 4 : Récapitulatif des projets (hors contrat)

Projet	Bénéficiaire	Intitulé mesure/objectif	superficie	Espèce /habitat visé et niveau de priorité	Niveau de priorité espèce /habitat	Montant Total projet
Guide de bonnes pratiques de l'entretien des canaux et roubines	Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles (SMGAS), ASCOs	FA-E03 « Proposer une charte d'entretien et de gestion du réseau hydraulique »	Réserve de biosphère de Camargue	Canaux à potamots (3150). Cistude d'Europe (122,), Cordulie à corps fin (1041), Alose feinte du Rhône (1103), Lamproie marine (1041), Bouvière (1041).	moyen très fort fort moyen moyen moyen	8 200 €
Cantonement de pêche et zone de protection de biotope du golfe de Beauduc	Usagers du golfe de Beauduc	FA-M01 « Création de la réserve marine du golfe de Beauduc et d'un arrêté de protection de biotope « zostère » »	450 ha et 443,5 ha	Bancs de sables à faible couverture permanente (1110), Replats boueux (1140). Tortue Caouanne (1224*).	Fort fort moyen	-
Life MarHa	Parc naturel régional de Camargue (bénéficiaire associé)	-	141 479,68 ha (partie marine ZPS « Camargue » et 8 970 ha (ZSC « Bancs sableux de l'Espiguette »	1110 1130 1140 1150 1160	-	486 930 €

- En résumé, le temps consacré à l'animation pour la gestion avec d'autres outils financiers est de **5,5 jours** sur la période concernée.

- En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « GEST » dans le tableau RCPA) est de **30 jours** sur la période concernée.

2. Évaluation des incidences des projets

L'animateur Natura 2000 est sollicité par les maîtres d'ouvrages, les services de l'Etat ou d'autres structures à propos des évaluations d'incidences au titre de Natura 2000. L'assistance technique peut porter sur :

- Du conseil au maître d'ouvrage en amont de la procédure (nécessité ou non d'évaluation d'incidences Natura 2000) ;
- La réalisation d'un porter à connaissance des éléments du Docob ;
- La réponse aux sollicitations de l'Etat sur les études réalisées (sollicitation des services instructeurs)
- L'alerte des services de l'Etat sur des projets émergents.
- L'ensemble de ces actions est synthétisé dans le tableau n°4.

L'animateur Natura 2000 est également sollicité pour de l'information sur les réglementations des espaces naturels protégés ou l'absence de réglementation particulière au sein des périmètres Natura 2000.

Enfin, l'animateur alerte les services de l'Etat, en particulier la police de l'eau pour des infractions observées au sein du périmètre Natura 2000 par les agents du Parc. Ces deux types de sollicitations sont également synthétisés dans le tableau n°5.

A noter toutefois que la Sous-Préfecture d'Arles ne sollicite plus pour avis le Parc naturel régional de Camargue pour les autorisations de manifestations ou de compétitions depuis le mois de mars 2016.

Enfin deux dossiers particulier sont détaillés ci-après (« Grand raid de Camargue » et « projet d'une activité de pêche de loisir de M. Pombo » en raison du temps important que l'animateur a consacré.

Tableau 5 : Bilan des dossiers d'évaluation d'incidence traités par la structure animatrice

Date projet ou avis	Nom du projet + date	Maître d'ouvrage	Temps passé par l'animateur	Motif
04/05/16	Traitement aérien des rizières par avion au dessus de Saliers	Riziculteurs	0h30	Alerte de la DDTM 13 pour infraction
12/05/16	Projet de remise en pâturage d'une sansouïre aux Saintes Maries de la Mer	SNC Manade Raynaud	1h45	Avis technique pour conseil départemental des Bouches-du-Rhône
4 & 5/06/16	Meeting aérien à Istres	Préfecture des Bouches-du-Rhône	1h	Avis sur évaluation des incidences Natura 2000
02/06/16	Aménagement d'une bergerie, d'un plan d'eau et de clos au mas de la Grand Ponche	M. Donneaud	0h30	Alerte de la DDTM 13 pour infraction
08/06/16	Ultra-trail « Grand raid de Camargue » (11/06/16)	Association « Grand raid de Camargue »	0h30	Avis technique pour DDTM 13
22/06/16	Création d'un parc conchylicole dans l'anse de Carteau et l'étang de Beauduc	Sami Cammoun	2h	Rencontre pour porter à connaissance pour formulaire d'évaluation
23/06/16	PLU des Saintes-Maries-de-la-Mer	Agence VISU	2h45	Demande d'avis sur niveau de compensation

07/07/16	Déplacement de station de pompage sur Salins d'Aigues-Mortes	Groupe Salins	0h30	Conseil en amont sur besoin d'évaluation des incidences
25/07/16	Travaux au pavillon de chasse du merle		2h	Alerte de la DDTM 13 de ces travaux
27/07/16	Concours d'endurance équestre à Salin de Giraud (16/10/16) et Port Saint Louis du Rhône (26 & 27/11/16)	Ecurie Saint-louisienne	1h30	Demande d'autorisation de la compétition sur avis du formulaire d'évaluation simplifiée
29/08/16	Acquisition de 82 ha sur le secteur du domaine de Maguelonne	Conservatoire du Littoral	2h15	Porter à connaissance pour la DREAL PACA
02/09/16	PLU d'Arles	Ville d'Arles	1h	Eléments pour constituer l'avis du PNRC
29/09/16	Démoustication (campagne 2016)	EID Méditerranée	1h	Avis technique pour EID Méditerranée
04/10/16	Coupe d'arbres en EBC à Fiérouse	M. Grossi	1h	Alerte de la DDTM 13 de ces travaux
04/10/16	Stationnement de caravanes et circuit au mas de la Grand Ponche	M. Jean-Pierre Allard	0,5	
04/10/16	Travaux en zone humide au regard de la loi sur l'eau	Mme Peytavin, M. Derrieu	2h30	Avis technique pour DDTM 13
24/10/16	Emission « Chroniques méditerranéennes »	France 3 PACA	0h30	Avis pour tournage par drone
03/11/16	Consultation sur un projet d'arrêté d'interdiction des lâchers de ballons	DDTM 13	0h30	Avis technique pour DDTM 13
04/01/17	Permis de construire relatif à la cristallisation de la ruine de Tourvieille	Conservatoire du Littoral	0h30	Avis technique sur formulaire en tant que gestionnaire
18/01/17	TREC équestre aux Saintes Maries de la Mer (05/03/17)	Centre équestre de la Grenouillère	0h45	Avis technique pour DDTM 13
17/01/17	Retournement de milieux naturels pour remise en culture	Manade Laurent	1h30	Alerte de la DDTM 13 de ces travaux
24/01/17	Creusement de bassins pour activité de pêche de loisirs	M. Pierre Pombo	(Cf. Chapitre ci-dessous)	Accompagnement du pétitionnaire et de la police de l'eau sur ce dossier
04/04/17	Arrêté préfectoral d'interdiction de survol des espaces naturels protégés par les drones	DDTM 13	0h30	Avis technique pour DDTM 13
10/04/17	Dépôt de toilettes sèches – village de Beauduc	Cabanonniers de Beauduc	0h30	Alerte de la DDTM 13 de ces travaux
12/04/17	Atterrissage d'ULM sur une plage	Yoann Gini	0h30	Conseil en amont sur réglementation
		TOTAL	3,5 jours	

Ultra-trail « Grand raid de Camargue »

Date : 11 juin 2016 (2nde édition), 30 septembre 2017 (3^{ème} édition).

Maître d'ouvrage : association « Grand raid de Camargue »

Temps d'animation consacré : 6 jours.

Description sommaire de l'action :

- Réunion de sensibilisation sur les mesures de protection de la nature en Camargue et la nidification des laro-limicoles coloniaux, à destination de l'équipe organisatrice (05/12/16) ;
- Proposition d'un parcours alternatif évitant les milieux lagunaires de Camargue ;
- Réunion de concertation avec les acteurs environnementaux en Camargue pour le choix d'une date de course pour l'édition 2017 du Grand raid (07/12/16) ;
- Rencontre avec le référent environnement à l'association (14/11/16) ;
- Réunion de concertation avec la commune d'Aigues-Mortes pour le choix d'une date de course pour l'édition 2017 du Grand raid (20/12/16) ;
- Préparation et présentation du dossier au comité de gestion du site « *Etangs et marais des salins de Camargue* » (09/02/17).

Projet d'activité de pêche de loisir de M. Pombo

Date : 15 mars 2017

Maître d'ouvrage : M. Pierre Pombo

Temps d'animation consacré : 0,5 jours.

Description sommaire de l'action :

M. Pombo, propriétaire privé résidant aux Saintes Maries de la Mer, a débuté des travaux sur ses parcelles AE14 et AE16 visant l'agrandissement d'un plan d'eau avec pour but final la mise en place d'une activité de pêche loisir (Cf. document 11).



Document 11 : travaux sur la parcelle de M. Pierre Pombo

Des espèces telles que brochets, sandres, carpes, gardons, brèmes seront placées dans les étangs. Afin d'assainir les eaux, un circuit reliant les plans d'eau à la roubine circulant à proximité est prévu dans l'objectif d'oxygéner les étangs et de filtrer les eaux.

Mal informé des obligations réglementaires liées à ce type de travaux, M. Pombo a fait appel à une entreprise BTP afin d'amorcer ces derniers, sans réaliser de dossier de déclaration spécifique.

M. Derouin, affecté aux missions de contrôle au service Mer, Eau et Environnement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône, s'est rendu sur site les 17 et 26 octobre 2016. M. Derouin a constaté la création d'un plan d'eau creusé sur la parcelle AE16 de 7 448m² d'emprise totale (comprenant le plan d'eau et le terrassement réalisé aux abords). La surface au miroir du plan d'eau était de 1 483 m² lors de la constatation.

Aucun dossier de déclaration concernant les rubriques 3.2.3.0 et 3.3.1.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux, et activités de l'article R 214-1 du code de l'environnement n'a été déposé en préfecture en vue d'obtenir les autorisations d'effectuer ces travaux.

La surface impactée par le plan d'eau étant supérieure à 1000m² et inférieure à 10 000m², les travaux effectués auraient dû faire l'objet d'une procédure de déclaration au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement, rubrique 3.3.1.0 en plus de la déclaration au titre de la rubrique 3.2.3.0.

Afin de régulariser les travaux effectués à travers la réalisation d'un dossier de déclaration loi sur l'eau, M. Pombo s'est rapproché du bureau d'études BRL Ingénierie.

L'animateur a réalisé les tâches suivantes :

- Première rencontre sur le terrain avec le pétitionnaire (15/03/17) ;
- Rédaction d'un compte-rendu de visite à destination des services de l'Etat ;

➤ En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « INCID » dans le tableau RCPA) est de **10 jours** sur la période concernée.

3. Suivis scientifiques et techniques

Baguage des flamants roses

Partenaires : Tour du Valat, Conservatoire du littoral, SNPN – Réserve nationale de Camargue (co-organisateur).

Objectifs du suivi :

La Tour du Valat étudie depuis plus de 30 ans la seule population nicheuse de flamants roses en France. Cette étude repose sur les observations de flamants bagués chaque année avant leur envol de la colonie du Fangassier.

Les flamants roses qui nichent depuis plusieurs décennies sur l'étang du Fangassier, ont été confrontés à des conditions particulièrement défavorables en 2016.

Fin mai, un survol avait en effet permis de dénombrer plus de 10 000 couples majoritairement installés sur l'ancien îlot aménagé en 1970 par les Salins du Midi en collaboration avec Alan Johnson de la Tour du Valat, ainsi que sur le nouvel îlot aménagé en 2015 par le Parc de Camargue pour quelques centaines d'entre eux.

Quelques jours plus tard, on ne dénombrait cependant plus que quelques 3000 couples avant que la colonie ne soit finalement complètement abandonnée à la fin du mois de mai. Il est probable que cette désertion soudaine soit le résultat de dérangements imputables aux

incursions d'un ou plusieurs renards roux, des prédateurs habituels des œufs et des poussins de flamants, sans pouvoir toutefois exclure l'hypothèse d'un survol aérien à faible altitude. Le baguage des flamants roses n'a donc pas eu lieu en 2016.

Description sommaire de l'action : Capture, biométrie et baguage des poussins de Flamants rose.

Habitats et espèces concernées de l'action : Flamant rose.

Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) : Participation à la réunion préparatoire et au baguage : 0 jour.

Conclusions principales : rappel : en 2015, ce ne sont pas moins de 780 poussins qui ont été bagués sur une crèche de plus de 7 480 oiseaux.

Suivi des gîtes à chiroptères

Objectifs du suivi :

Depuis la fin du programme LIFE+ Chiro-Med (2010-2014), des suivis annuels des gîtes à Chiroptères est mis en place. Il s'agit d'effectuer des comptages diurnes des gîtes à Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées.

Description sommaire de l'action :

- Coordination des suivis menés par le Parc ;
- Participation aux suivis ;
- Rédaction de comptes-rendu ;
- Proposition de mesures de gestion
- Correspondant du Groupe Chiroptères de Provence (GCP) dans le cadre du Plan régional d'action pour les Chiroptères (PRAC).

Habitats et espèces concernées de l'action : Grand Rhinolophe et Murin à oreille échancrées.

Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) : 1,5 jour.

Conclusions principales : suivi annuel.

Protocole expérimental de suivi des incidences potentielles des traitements aériens rizicoles sur la nidification des colonies de Glaréoles à collier en Camargue

Partenaire : Tour du Valat.

Objectifs du suivi : Les évaluations des incidences liées à NATURA 2000 concernant les traitements aériens rizicoles ont mis en évidence les risques de dérangement des colonies de Glaréole à collier (*Glareola pratincola*).

Ce suivi vise à localiser en amont les parcelles traitées afin de s'assurer de l'absence de colonies de Glaréoles à collier sur les parcelles environnantes en Camargue et Camargue gardoise.

Description sommaire de l'action : Afin de prévenir les risques de dérangement, un protocole de veille a été élaboré fin 2012 entre le Syndicat des Riziculteurs, la Direction Régionale de l'Agriculture, la DDTM 13, le Parc naturel régional de Camargue, le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise (structures animatrices NATURA 2000), la Tour du Valat (qui effectue les suivis de population en Camargue) et les sociétés effectuant les traitements aériens (Général Air Services, Daniell Foreman).

Le Parc naturel régional de Camargue reçoit en direct les déclarations de traitements des sociétés (déclarations effectuées au moins 48 heures avant le traitement) et assure un contrôle

cartographique avec les colonies recensées par les relevés de terrain effectués par la Tour du Valat.

En cas de proximité entre une zone à traiter et une parcelle occupée par les glaréoles, le Parc avertit la société de traitements et la Direction Régionale de l'Agriculture afin que le

Habitats et espèces concernées de l'action : Glaréole à collier (*Glareola pratincola*).

Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) : L'animateur a consacré 0,5 jour pour la préparation de la convention financière entre le Parc et la Tour du Valat pour 2016 et 2017.

Conclusions principales : Aucune intervention n'a été nécessaire car aucune zone de sensibilité n'a été mise en évidence en 2016 ou 2017.

Suivi des oiseaux marins

Objectifs du suivi :

Depuis 2014, des comptages oiseaux marins sont effectués plusieurs fois par an le long d'un transect situé au sein de la ZPS Camargue.

Description sommaire de l'action :

- Accompagnement de Stéphan Arnassant lors d'un suivi (19/08/16)

Habitats et espèces concernées de l'action : Puffin de Baléares, Pingouin torda, etc.

Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) : 0,5 jour.

Conclusions principales : suivi annuel.

Découverte d'un cadavre d'aigle de Bonelli sur le domaine de la Tour de Vazel

Objectifs du suivi :

Le 15 février, Cécile Ponchon, chargée de mission rapaces au CEN PACA a été avertie par François Lescuyer de la réserve nationale de Camargue, du dépôt d'un aigle de Bonelli à la Capelière par des personnes de la Tour de Vazel, qui l'ont trouvé mort sur le domaine (Cf. document 12)



Document 12 : Cadavre d'aigle de Bonelli retrouvé sur le domaine de la Tour de Vazel

Après autopsie, il s'est avéré qu'il est mort électrocuté, donc sur un pylône.

Description sommaire de l'action :

- Intermédiaire entre le CEN PACA et M. Gilles Chevalier, propriétaire de la Tour de Vazel afin d'identifier le pylône concerné afin qu'ENEDIS puisse procéder à sa neutralisation ;
- Sensibilisation du propriétaire.

Habitats et espèces concernées de l'action : Aigle de Bonelli (A093)

Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) : 1 jour.

Conclusions principales : Il ne s'agit pas d'un suivi mais d'une mise en relation entre le CEN PACA, en charge du PNA sur l'aigle de Bonelli et le propriétaire.

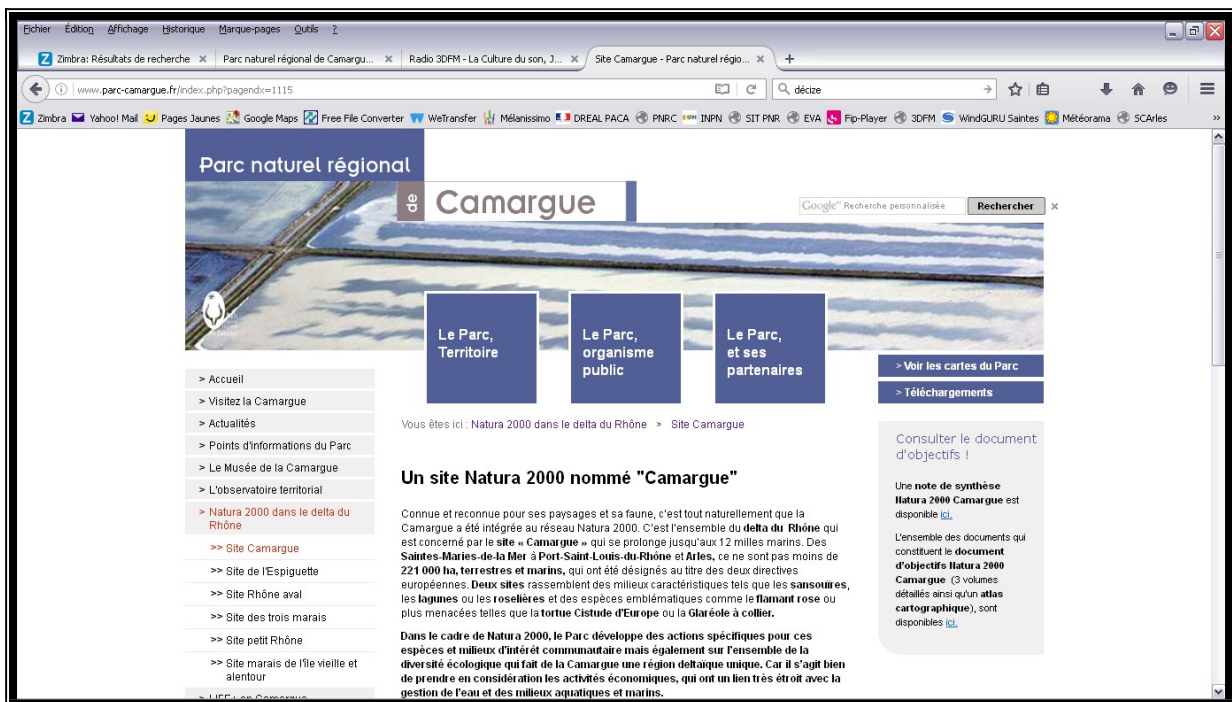
➤ En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « SCIENT » dans le tableau RCPA) est de **3,5 jours** sur la période concernée.

4. Information, communication, sensibilisation

Ce chapitre propose un résumé de l'ensemble des actions de communication et d'information nécessaires à la réussite des autres activités, notamment la gestion et la contractualisation, qui nécessitent un bon niveau de connaissance des acteurs du site vis à vis de Natura 2000 et de l'animateur.

4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media :

Page Natura 2000 du site internet du Parc naturel régional de Camargue



Document 13 : Capture d'écran de la page internet du site du Parc naturel régional de Camargue, consacrée au site Natura 2000 Camargue

Format : page internet du site du Parc naturel régional de Camargue (Cf. document 13)

Tirage : Cf. encadré ci-dessous.

Objectif général et contenus : Informations générales et thématiques sur le territoire et les actions menées par le Parc.

Publics visés : grand public

Diffusion : mondiale

Temps d'animation consacré : 0 jour car pas de mise à jour de la page internet du site Natura 2000 pendant cette période d'animation.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 :

Le site Internet du Parc, qui met à disposition du grand public des informations complètes sur le Parc, son territoire et ses activités, a comptabilisé une moyenne mensuelle de **15 878** visiteurs uniques (pointe à **22 000** en août) avec un total de **19 0537** visiteurs uniques en **2016** (189 861 en 2015 soit une augmentation de fréquentation de **0,36%**).

81,5 % des visiteurs du site Internet du Parc sont français et proviennent principalement et par ordre décroissant de 4 grandes régions : **Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France, Occitanie, Rhône-Alpes.**

Ces 4 régions concentrent **88 %** des visiteurs français.

Pour les environs du Parc de Camargue, ce sont les habitants de **Marseille, Montpellier, Arles, Aix-en-Provence, Nîmes** qui consultent le plus le site Internet du Parc.

Le site Internet du Parc propose plus de **1048** documents en téléchargement (soit un accroissement de près de **25 %** par rapport à 2015).

Reportage dans l'édition régionale de France 3 « Provence-Alpes » sur le sujet : « Grand Raid de Camargue : des coureurs éco-responsables à l'assaut de paysages exceptionnels »

Format : reportage télévisé dans l'édition du 10 juin 2016 (Cf. annexe 2).

Objectif général et contenus : pour la deuxième fois, le Grand Raid de Camargue propose à un nombre limité de coureurs de traverser le parc naturel régional, riche de paysages variés. Ils seront environ 400 ce samedi 11 juin, à fouler les sols multiples du parc naturel régional de Camargue. Pour éviter de trop perturber l'environnement délicat, sa faune et sa flore exceptionnelles, le nombre de coureurs est limité. Pour ces derniers, c'est un bon entraînement et le parcours réclame une belle vélocité.

L'autorisation n'est permise qu'une fois par an. Le Grand Raid de Camargue se veut être une course de personnes éco-responsables.

Publics visés : grand public

Diffusion : chaîne de télévision nationale

Temps d'animation consacré : 0,5 jour pour le tournage de ce reportage.

Article paru dans la lettre d'information n°5 des gestionnaires d'AMP de la façade Méditerranée

Format : 14 pages (Cf. extrait en annexe 3).

Tirage : envoi numérique.

Objectif général et contenus : Présentation des AMP (ici en Camargue), articles liés à la connaissance et la surveillance et des retours d'expérience en matière de gestion. En dernières pages, l'agenda.

Publics visés : gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée

Diffusion : envoi numérique par mail

Temps d'animation consacré : 0,25 jour pour relecture.

Lettre d'information n°5 « Natura 2000 dans le delta du Rhône » (parution prévue mai 2017)

Format : 8 pages A4 fermé/A3 ouvert, recto-verso.

Tirage : (prévisionnel) 1000 exemplaires.

Objectif général et contenus : Actualités des sites Natura 2000 animés par le Parc avec un dossier spécial sur les MAEc.

Publics visés : grand public

Diffusion : envoi aux membres du comité de pilotage, mise à disposition du public lors des événementiels ou d'interventions auprès d'étudiants

Temps d'animation consacré : 1 jour pour la finalisation des articles et relecture.

Réglette « pour une pêche respectueuse »

Format : Règlette composée de 2 éléments plastifiés (Cf. document 14).

Tirage : - exemplaires.

Objectif général et contenus : informer des tailles de captures des coquillages et des poissons dans le cadre de la pêche de loisirs et information de la réglementation en vigueur dans les réserves marines de Camargue.

Publics visés : grand public

Diffusion : envoi aux partenaires, mise à disposition du public en action de pêche.

Temps d'animation consacré : 0, 25 jour pour recherche, avis et relecture.



Document 14 : Réglette « pêche responsable »

La mise en place d'une stratégie des outils de communication interne a également fait l'objet d'une réunion le 18/07.

- En résumé, le temps consacré à la création ou à la mise à jour d'outils de communication est de **2 jours** sur la période concernée.

4.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels :

Aucun partenaire potentiel n'a été rencontré pendant la période concernée.

4.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations :

Séminaire « Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc) en Camargue »

Objet : Le séminaire a eu pour objet de retracer l'historique de la mise en place des nouvelles MAEc en Camargue, et de dresser un premier bilan de la campagne de contractualisation de 2015.

Date : Lundi 23 mai 2016 à 11h.

Lieu : Salle de conférences de la Tour du Valat

Publics visés : grand public même si la majorité des participants est constituée du personnel de la Tour du Valat

Bilan : Participation de **34 personnes**. Bonne appréciation du bilan dressé.

Temps d'animation consacré : 0,5 jour pour la préparation et l'animation de cette conférence avec Anne Vadon, chargée de mission « agriculture-levage » au Parc naturel régional de Camargue.

Conférence « L'interface terre-mer en Camargue »

Objet : Dans le cadre de *Septembre en mer*, Delphine Marobin, chargée de mission littoral et milieu marin et l'animateur Natura 2000 sont intervenus à Port-Saint-Louis-du-Rhône pour une conférence intitulée « L'interface terre-mer en Camargue ».

Date : Vendredi 16 septembre 2016 à 18h à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Lieu : Capitainerie de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Publics visés : grand public

Bilan : Participation de 8 personnes. La commune souhaite repenser le format de cet événementiel.

Temps d'animation consacré : 1 jour pour la préparation et l'animation de cette conférence.

- En résumé, le temps consacré à l'organisation de réunions ou de manifestations est de **1,5 jours** sur la période concernée.

4.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire :

Pour assurer la bonne cohérence des différents projets de territoire et leur intégration des enjeux et objectifs de Natura 2000, il est important que l'animateur se rende disponible pour participer à différentes réunions susceptibles d'entrer en synergie (ou en contradiction) avec l'animation du Docob, et y présenter la démarche Natura 2000 et/ou les enjeux du site.

Exemples :

- projets territoriaux liés à l'eau : SAGE, contrat de rivière,
- conseils municipaux ou intercommunaux,
- réunions socio-professionnelles : formation propriétaires forestiers, assemblée sociétés de chasse ou de pêche, réunions ou formation par la chambre d'agriculture,
- manifestations festives ou sportives liées au site, etc...

Réunion programmation événements et manifestations

Objet : Réunion interne pour l'organisation et la participation des agents du Parc à des réunions ou manifestations sur le territoire.

Date : 3 mai 2016

Lieu : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

Temps d'animation consacré : 0,25 jour.

Rencontre avec Jacqueline Bouyac, conseillère régionale déléguée aux Parcs naturels régionaux

Objet : Rencontre de la conseillère régionale avec l'ensemble du personnel du Parc.

Date : 25 mai 2016

Lieu : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

Temps d'animation consacré : 0,25 jour.

Charte des manifestations éco-responsables, appliquée au « Grand raid de Camargue »

Objet : le Grand Raid de Camargue est une course pédestre de 100km ralliant Salin de Giraud à Aigues Mortes (Cf. document 15). D'autres distances sont également proposées.



Document 15 : Coureurs sur la digue de l'étang du Galabert sur le site « *Etang et marais des salins de Camargue* », appartenant au Conservatoire du Littoral

Pour cette seconde édition, l'organisateur a souhaité s'engager dans la charte des manifestations éco-responsables proposée par le Parc naturel régional de Camargue. Au delà de la mise à disposition du logo du Parc apposé sur les outils de communication, l'organisateur bénéficie d'un accompagnement de l'animateur Natura 2000 dans l'atteinte de ses engagements afin que la manifestation soit éco-responsable.

Date : En 2016 la course a été programmée le samedi 11 juin et l'édition 2017 se tiendra le samedi 30 septembre.

Lieu : Salin de Giraud, Saintes-Maries-de-la-Mer, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi, Le Cailar, Saint Laurent d'Aigouze, Vauvert

⇒ **Temps d'animation consacré :** 4,5 jours.

Description sommaire de l'action :

- Réunion-bilan de la mise en œuvre de la charte des manifestations éco-responsables avec le Président de l'association (14/09/16) ;
- Rencontre avec le bénévole référent sur les questions environnementales à l'association (22/11/17) ;
- Rencontre avec la bénévole en charge de la communication à l'association (13/01/17) ;
- Conseil auprès du Conservatoire du Littoral et des agents du Parc en charge de la gestion des terrains du Conservatoire : participation au comité technique du site « Etangs et marais des salins de Camargue » (09/02/17), assistance technique pour l'élaboration de la convention association Grand Raid de Camargue/ Conservatoire du Littoral/ Parc naturel régional de Camargue/Tour du Valat/SNPN.
- Réunion de préparation (24/02/17), organisation logistique et intervention lors de journée de sensibilisation (22/04/17) à destination des bénévoles et partenaires de l'association ;
- Réunion de travail pour la préparation de la charte des manifestations éco-responsables pour l'édition 2017 (27/03/17) ;

Séminaire « Environnement et psychologie sociale : résistance, changement des attitudes et des comportements. L'exemple du changement climatique »

Objet : Cette présentation aborde la question du changement climatique en lien avec les principaux concepts de la psychologie sociale de la résistance et du changement des comportements. Les campagnes de communication ou de sensibilisation reposent le plus souvent sur le présupposé selon lequel les comportements découlent systématiquement des idées ou attitudes. Par Fabien Girandola, laboratoire de psychologie sociale, université Aix-Marseille.

Date : 13 juin 2016

Lieu : salle de conférences de la Tour du Valat

Temps d'animation consacré : 0,25 jour.

Evolution du trait de cote en Camargue

Objet : Dans le cadre des études menées par le CEREGE, pour la DDTM, sur les perspectives d'évolution du trait de cote en Camargue, une réunion de restitution a été organisée avec François Sabatier.

Date : le 16 juin 2016 à 10h

Lieu : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

Temps d'animation consacré : 0,25 jour.

Comité de suivi de la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc

Objet : Comité de suivi annuel de l'APPB de Beauduc sous la présidence de la DREAL

Date : 17 juin 2016 à 14h00.

Lieu : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

Temps d'animation consacré : 0,5 jour.

Rencontre avec la délégation libanaise de la réserve de biosphère du *Jabal Moussa*

Objet : Interventions et échanges, partage d'expériences, présentation du dispositif Natura 2000 en France et en Camargue.

Date : 29 juin 2016, journée.

Lieu : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

Temps d'animation consacré : 1 jour.

Présentation des travaux des stagiaires accueillis au Parc naturel régional de Camargue

Objet :

- Présentation du stage de Maxime Hucbourg sur le suivi de la cistude d'Europe sur le secteur de la Belugue.

- Présentation du stage d'Alexandre Crestey en stage sur les EMSC du 31 mars au 13 juillet. Son sujet de stage était le suivant : « Définir les actions à mener pour restaurer les roselières du Vieux Rhône ».
- Présentation du stage de Léa ROS en stage dans le pôle BPN du 1 avril au 30 septembre. Elle a nous présenté les résultats de son étude sur les « Interactions eaux souterraines - eaux de surfaces dans les milieux humides naturels du Plan du Bourg : étude des résurgences de la nappe de la Crau »

Date : 28/06/16, 29/08/16, 12/09/16

Lieu : siège administratif du parc naturel régional de Camargue

Temps d'animation consacré : 1,5 jour.

Projection du film « Une vie de Grand Rhinolophe »

Objet :

Projection du film « Une vie de Grand rhinolophe » réalisé par Tanguy Stoecklé.

Grand Prix du festival du film animalier de Ménigoute(2014) - Grand Prix du festival du film animalier d'Albert (2015).

Date : 9 septembre 2016

Lieu : médiathèque de Saint-Gilles (30)

Temps d'animation consacré : 0,5 jour.

Fête du Parc naturel régional de Camargue

Objet :

« Terre d'élevage, terre de riz, la Camargue est le résultat d'un combat incessant entre le fleuve, la mer et l'homme, un territoire de passions : passions d'hommes, bouillon de culture et de nature. Avec les camarguais, vous êtes invités à la découvrir en musique, au fil de l'eau ou à vélo, et à la fêter comme elle le mérite le 16 octobre à Saliers. »

- Réunion préparatoire (12/09)
- Fête du parc (16/10)(Cf. document 16)

Date : 16 octobre 2016

Lieu : Saliers

Temps d'animation consacré : 1,5 jour.

LA REGION FETE LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

DIMANCHE 16 OCTOBRE 2016

10 H - 18 H

A SALIERS



Document 16 : Affiche de la fête du Parc naturel régional de Camargue

Accueil d'une délégation de pêcheurs professionnels du Cap d'Agde

Objet : Les pêcheurs agathois sont en demande de création d'un cantonnement de pêche, accompagné par les agents de la commune d'Agde en charge du site Natura 2000 "posidonies du Cap d'Agde". Dans ce cadre, ils ont déjà rencontré l'équipe et les pêcheurs du parc marin de la Côte bleue, qui comprend deux cantonnements de pêche et une expérience de 20 ans en la matière.

Une délégation d'Agde composée de pêcheurs professionnels, d'agents de la commune et d'un élu souhaite rencontrer pêcheurs pro, agents du Parc et élus en charge de ses thématiques afin d'échanger sur nos retours d'expérience d'un "jeune cantonnement de pêche" (3 ans) : création de l'outil, travail avec le Parc et les scientifiques, premiers retours.

La délégation a été accueillie, au moment des débarquements de pêche, aux Saintes, à la rencontre des pêcheurs professionnels.

Date : jeudi 15 décembre 2017, matinée.

Lieu : port de pêche des Saintes-Maries-de-la-mer

Temps d'animation consacré : 0,5 jour.

- En résumé, le temps consacré à la participation à des manifestations ou de réunions sur le territoire est de **12 jours** sur la période concernée.

4.5 Communication / Animation auprès des scolaires

Visite du sentier d'interprétation du mas du pont de Rousty avec les étudiants du Master 1 « IEGB » de Montpellier



Document 17 : Visite du sentier par les étudiants du Master du Master 1 IEGB

Niveau : Master 1 « Ingénierie écologique et gestion de la biodiversité » (IEGB) de l'université de Montpellier.

Action menée : Visite du sentier d'interprétation du Pont de Rousty dans le cadre d'un week-end naturaliste en Camargue (Cf. document 17). Echanges informels sur Natura 2000, la mise en place de mesures contractuelles, l'orientation des étudiants. En amont de la visite, aide à la préparation de ce week-end (recherche de logement).

Date : 11 février 2017.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour pour la préparation et l'intervention auprès des étudiants.

Présentation sur les mesures de protection de la nature en Camargue

Niveau : Première année d'école d'ingénieur agronome VetAgro Sup de Clermont-Ferrand, spécialisation Qualité de l'environnement et Gestion de la ressource)

Action menée : Présentation des mesures de protection de l'environnement en Camargue. Réponse à leur question dans le cadre de l'enquête qu'elles menaient auprès d'acteurs du territoire sur les thématiques « Relations entre agriculture et biodiversité » et « Relations entre agriculture et tourisme ».

Date : 12 avril 2017

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour pour la préparation et l'intervention auprès des étudiants.

- En résumé, le temps consacré à la communication ou la réalisation d'animation auprès des étudiants et scolaires est de **1 jour** sur la période concernée.

4.6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site

Réunion départementale des animateurs Natura 2000



Document 18 : Sortie terrain sur l'anse de Carteau

Date : 07 juin 2016

Lieu : Port-Saint-Louis du Rhône (site Natura 2000 « *Garrigues de Lançon* »)

Rôle de l'animateur : participant/organisateur.

Public présent : animateurs Natura 2000 des Bouches du Rhône, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Informations et actualités autour de Natura 2000. Retour et partage d'expérience avec les autres chargés de mission. Visite de terrain dans l'anse de Carteau

Temps d'animation consacré : 1 jour.

Séminaire « Biodiversité » de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Date : du 6 au 8 juillet 2016

Lieu : à Lescheraines (73) dans le Parc naturel régional du massif des Bauges

Rôle de l'animateur : participant.

Public présent : chargés de mission biodiversité, animateurs Natura 2000, élus des 51 PNR de France, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Informations et actualités générales, administratives, techniques, réglementaires, financières. Ateliers spécifiques / visites sur Natura 2000, « tourisme, sports de nature et biodiversité », MAEc. Retour et partage d'expérience avec les autres chargés de mission.

Temps d'animation consacré : 3 jours.

Réunion régionale des animateurs Natura 2000

Date : 14 juin 2016

Lieu : CEREMA (Aix-en-Provence)

Rôle de l'animateur : participant.

Public présent : animateurs Natura 2000 de la région PACA, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Informations et actualités autour de Natura 2000. Retour et partage d'expérience avec les autres chargés de mission.

Temps d'animation consacré : 1 jour.

Enquête de l'association Natura 2000 France

Date : 04 aout 2016

Rôle de l'animateur : enquêté.

Public présent : animateurs Natura 2000 de la région PACA, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Informations et actualités autour de Natura 2000. Retour et partage d'expérience avec les autres chargés de mission.

Temps d'animation consacré : 0,5 jour.

Ateliers techniques de façade

Date : 23 et 24 mars 2017

Lieu : Hôtel « les rizières » aux Saintes-Maries de la Mer

Rôle de l'animateur : auditeur, encadrant d'un groupe lors de la visite terrain, membre du jury du « tuba d'or ».

Public présent : chargés de mission des aires marines protégées de Méditerranée, personnel de l'Agence française pour la biodiversité.

Intérêt pour le site : Echanges techniques sur les actualités des aires marines protégées de Méditerranée

Temps d'animation consacré : 2 jours.

- En résumé, le temps consacré à la participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site est de **7,5 jours** sur la période concernée.

- En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (**code « COM »** dans le tableau RCPA) est de **24 jours** sur la période concernée.

5. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Cette catégorie d'action vise à décrire l'ensemble des contributions de l'animateur à d'autres programmations ou interventions de l'Etat, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site.

Il s'agit donc de présenter les actions suivantes :

- participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire : SAGE, Contrat de rivière, GIZC,
- conseils aux services de l'Etat : travaux de sécurisation dans le DPF, le DPM,
- conseils aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences),
- conseils aux gestionnaires dans l'élaboration ou la révision de leur plan de gestion (aménagement forestier, plan simple de gestion...),
- autres.

Réunion relative à la gestion de la Barge à queue noire en France et dans le sud-est

Date : 3 mai 2016

Maître d'ouvrage : ONCFS et Fédération de chasse de Vendée

Rôle de l'animateur : participation à la réunion sur la mise en œuvre locale du plan national de gestion sur la barge à queue noire.

Temps d'animation consacré : 0,5 jour.

Rencontre avec la « Direction des affaires européennes » de la Région PACA pour la sollicitation et l'utilisation des crédits FEADER en Camargue

Date : 15 juin 2016

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue

Rôle de l'animateur : préparation de la venue de Géraldine POLLET et Maxime BONNAUD-DELAMARE et participation à la réunion d'échanges sur les MAEc, l'animation des sites Natura 2000, les contrats Natura 2000.

Temps d'animation consacré : 2 jours.

Projet d'études des sciences participatives marines et côtières - volet usages

Date : 21 juin 2016

Maître d'ouvrage : Institut universitaire européen de la mer – Université de Bretagne occidentale

Rôle de l'animateur : Entretien avec Jade-Georis Creseveau rencontrer afin de connaître la place des données de sciences participatives au sein du parc naturel régional de Camargue et leur contribution à la connaissance et à la gestion de la biodiversité marine et côtière à l'échelle du parc et de la région.

Temps d'animation consacré : 0,25 jour.

Programme GDEGEM

Date : 21/07/16, 10/11/16

Maître d'ouvrage : Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée (GECCEM)

Rôle de l'animateur : Dans la continuité de la formation sur les suivis sur le Grand dauphin, qui s'est déroulée au cap d'Agde fin 2015, l'animateur a participé aux 2 rencontres suivantes :

- Rencontre avec Hélène Labach et Julie Jourdan du GECCEM. Sortie en mer à bord de « Caouanne » et discussion autour de la récolte des données d'observation de cétacés et d'un éventuel partenariat (21/07/16).
- Journée de restitution : réalisations et résultats du projet GDEGEM, discuter avec les partenaires du projet et échanger sur les enjeux et perspectives de la conservation du Grand Dauphin en Méditerranée le 10 novembre prochain à Marseille (10/11/16).

Temps d'animation consacré : 2 jours.

Natura 2000 sur les terrains du Conservatoire du Littoral

Date : 22/11/16

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue – Conservatoire du Littoral

Rôle de l'animateur : Entretien téléphonique avec Marion Péguin, nouvelle chargée de mission au Conservatoire du Littoral, référente du suivi des terrains inclus dans les périmètres Natura 2000

Temps d'animation consacré : 0,25 jour.

Etude « Canaux et trame verte & bleue »

Date : 15 décembre 2016

Maître d'ouvrage : Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône

Rôle de l'animateur : À l'occasion de la révision des PLU et de la cartographie et prise en compte des Trames vertes et Bleues (TVB), la question de la place des canaux d'irrigation et de drainage dans ce dispositif s'est posée.

Si cet outil a pu être vu par les communes comme un moyen de protéger un patrimoine culturel, économique et paysager, les répercussions de ce classement n'ont que peu été abordées avec les ASP gestionnaires de ces ouvrages.

Sur la base des interrogations posées par les ASP, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (CA13) et la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH13) ont proposé de mener un travail de clarification et d'aide à la décision.

L'animateur a ainsi participé au premier comité de pilotage relatif à cette étude conduite par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Temps d'animation consacré : 0,5 jour.

Mise en place d'une doctrine sur les travaux en zone humide

Date : 19 décembre 2016, 6 février 2017.

Maître d'ouvrage : pôle milieu aquatique de la DDTM13

Temps d'animation consacré : 0,5 jour.

Description sommaire de l'action :

Au cours de l'année 2016, le pôle milieu aquatique de la DDTM13 (en tant que service chargé de la police de l'eau) a procédé à plusieurs mises en demeure en Camargue pour réalisation de remblais/travaux en zone humide sans autorisation (au titre de la loi sur l'eau).

Actuellement, la question se pose des suites à donner à ces procédures. Deux options sont envisageables :

- régularisation des travaux, avec le cas échéant mesures compensatoires ;
- remise en état du site.

L'objectif du partenariat est double :

- réfléchir à une "doctrine" adaptée au territoire de la Camargue.
- appui du Parc au pôle milieu aquatique sur cette problématique pour la définition de mesures compensatoires, traitement des dossiers adaptés aux enjeux ...

Sur ce dossier les missions de l'animateur consistent à :

- animer l'élaboration de cette doctrine et en assurer la rédaction en partenariat avec la DDTM.
- participer aux groupes de travail, rédiger les comptes rendus.

Partenariat avec l'association « Migrateurs Rhône Méditerranée » (MRM) sur les poissons amphihalins

Date : 09/11/16, 23/01/17

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue, MRM

Rôle de l'animateur : participation à la réunion interne (09/11/16) puis à une réunion technique avec l'association MRM (23/01/17).

Les objectifs du partenariat sont les suivants :

- Informer et sensibiliser la profession et les pêcheurs amateurs sur les espèces amphihalines. S'appuyer le cas échéant sur des opérations de sensibilisation que MRM aura déjà faites sur ces thématiques.
- Recueillir le ressenti et connaître les habitudes des pêcheurs professionnels par rapport à ces espèces grâce à des échanges et éventuellement par la distribution d'un questionnaire à remplir pendant la réunion (espèces pêchées ? Si oui, avec quel matériel ? Fréquence ? où ? Pour en faire quoi ?)
- Échanger sur la possibilité/pertinence de créer une charte de bonnes pratiques qui concernerait le delta (action mentionnée dans la Charte du Parc (Ambition 2, article 5.4.4 : Favoriser des pratiques de pêche respectueuses des ressources et des milieux))
- Ça pourrait également être l'opportunité de distribuer les carnets de pêche MRM aux participants ?

Temps d'animation consacré : 0,5 jour.

➤ En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « GOUV » dans le tableau RCPA) est de **6,5 jours** sur la période concernée.

6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation de la gouvernance du site

6.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :

La dernière réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « *Camargue* » s'est tenue le vendredi 26 janvier 2017 à 9h30 au siège administratif du Parc naturel régional de Camargue. L'ordre du jour était le suivant :

1. **Rappel des éléments de contexte**, par David Lazin (PNRC)
2. **Election du Président du Comité de pilotage et de la structure animatrice du site**, par Audrey Berrebha (DDTM 13) : recueil des candidatures, élection, prise de poste du/de la Président(e).
3. **Bilan de l'animation 2015-2016 du site Natura 2000 « Camargue »**, par David Lazin (PNRC)
4. **Perspectives 2017**, par David Lazin (PNRC)
5. **Suivi des laro-limicoles coloniaux**, par Nicolas Sadoul (Association des amis des marais du Vigueirat)
6. **Concours agricole des prairies fleuries 2016**, par Stéphan Arnassant (PNRC)
7. Question diverses

A l'issue de cette réunion, Madame **Isabelle HENAULT** a été élue présidente du comité de pilotage Natura 2000 du site.

⇒ **Temps d'animation consacré** à la préparation et l'animation de cette réunion : 6,5 jours de travail.

6.1.b Animation de groupes de travail :

Plusieurs groupes de travail ont été organisés lors de la période concernée et ont été détaillés dans les chapitres concernés :

- choix d'une date pour l'édition 2017 du « *Grand raid de Camargue* » (07/12/16, Cf. chapitre 2)
- Mise en place d'une doctrine pour l'accompagnement des travaux en zone humide (06/02/17, Cf. chapitre 2).

6.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat :

Réunions et rencontres avec les services de l'Etat

Plusieurs réunions ou rencontres avec les services de l'Etat ont été organisées lors de la période concernée et ont été détaillées dans les chapitres concernés :

- Réunion de concertation préalable à l'élaboration du Docob (RCPE, 20/05/16, Cf. chapitre 6.3 ; 1 jour) ;
- Réunion de concertation préalable à l'animation (RCPA, 30/08/16 ; 1 jour) ;
- Visites de terrain en amont du dépôt de demandes de contrat Natura 2000 (Cf. chapitres 1.1.b et 1.1.e ; (2 jours) ;
- Mise en place d'une doctrine pour l'accompagnement des travaux en zone humide (06/02/17, Cf. chapitre 2 ; 0,5 jour).

⇒ **Temps d'animation consacré** : 4,5 jour

Enquête Evaluation ex-post PDRH / Opérateurs-Animateurs Natura 2000

Le Ministère de l'agriculture a réalisé, en collaboration avec les cabinets EPICES et ADE, l'évaluation ex-post du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2014 (PDRH), pour la programmation 2007-2013 du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Cette évaluation est centrée sur l'analyse des effets et impacts globaux du programme sur les territoires ruraux. Cette comprenait notamment une enquête adressée aux animateurs des sites Natura 2000 à laquelle Katia Lombardini et David Lazin ont répondu.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour

Enquête DREAL sur les données avifaune dans les ZPS

Au printemps 2016, la DREAL a sollicité la participation des animateurs Natura 2000 à une enquête afin de connaître les données mobilisables pour l'actualisation des FSD et les évaluations au titre de l'article 12 de la directive Oiseaux. Cette enquête s'inscrit dans le cadre de l'observatoire de l'avifaune du réseau des ZPS (OAR-ZPS PACA), lancé début 2016 par la DREAL avec l'appui technique de la LPO PACA (cf. cahier des charges ci-joint).

Le travail a consisté à recenser auprès des différentes structures organisatrices ou participants à des suivis avifaune tous les suivis menés au sein du ^périmètre de la ZPS Camargue.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 6 jours

Proposition de modification des périmètres des sites Natura 2000 animés par le Parc

Objet des rencontres : Le Parc naturel régional de Camargue propose la modification des périmètres des sites Natura 2000 « Camargue », « Rhône aval », « Petit Rhône » et « Trois marais » depuis maintenant plusieurs années. Dans un souci d'efficacité, il est apparu pertinent de mener cette réflexion de concert entre les animateurs Natura 2000 des sites concernés et les services de l'Etat avant tout montage de dossier. L'objet de la réunion du 6 février 2017 était donc de :

- présenter les propositions de modification
- établir la stratégie à mener pour 2017.

Décisions prises :

- Réaliser un tableau de synthèse de proposition de modification des périmètres et le transmettre aux services de l'Etat ;
- Envoyer les couches SIG à Jean-Marc Salles ;
- Faire une pré-consultation des communes.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour

De plus, les services de l'Etat sollicitent et sont de ce fait en contact direct avec l'animateur tout au long de l'année pour différents dossiers (contrats Natura 2000, MAEc, évaluation d'incidences, etc.)

- En résumé, le temps consacré à l'organisation de la gouvernance du site est de **18 jours** sur la période concernée.

6.2 Gestion administrative et financière

6.2.a. Montages administratifs et financiers pour l'animation du site

Le présent **rapport d'activité** (6 jours) constitue le bilan de la seconde année d'animation de la convention 2015-2018. En parallèle, une **demande d'acompte** (0,5 jour) a été effectuée pour le site « *Camargue* » (formulaire de demande de paiement complétés et signés, validation des demandes par la Trésorerie du Parc).

A chaque date anniversaire de la convention d'animation, une **RCPA** (1 jour) se tient avec les services de l'Etat afin de dresser le bilan de l'année écoulée et préparer la nouvelle. Le bilan de l'animation figure certes dans le rapport d'activités mais également dans le **tableau RCPA** (1 jour), qui est complété par l'animateur.

Il est également demandé aux chargés de mission des Parcs de réaliser leur bilan d'activités sous la plateforme *EVA* (1,5 jours). Ce site internet constitue un outil de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 10 jours de travail.

6.2.b. Recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs

Les actions menées par l'animateur pour/sur les stages sont les suivantes (1,5 jours) :

- Recherche/préparation des thématiques de stage propres au site Natura 2000 « *Camargue* » mais également sur les autres sites animés par le Parc.
- Présence de Lola Munoz au rendez-vous pour le diagnostic MAEc de Thierry Colcombet

Les actions spécifiques sont détaillées ci-après :

Présentation du dispositif Natura 2000 auprès des écogardes saisonniers et des stagiaires du Parc naturel régional de Camargue

Actions menées :

- Présentation du dispositif Natura 2000 auprès des écogardes accueillis lors de la saison estivale 2016 au Parc dans le cadre de leur formation (13/06).
- Présentation du dispositif Natura 2000 auprès de Philippe Isenmann, chargé de mission SIG au Parc, et Sylvain Le Roux, stagiaire pour la mise en place d'observatoires Interparcs (13/06).
- Présentation succincte du dispositif Natura 2000 auprès des stagiaires accueillis au printemps-été 2017 au Parc et travaillant sur différentes thématiques (réserve de biosphère, marque Parc, sentiers des Parcs, livre généalogique de la « *Raço di Bioù* », etc.)(21/04)

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour

Encadrement du stage « Mise en place d'un suivi de la fréquentation des aires marines protégées de Camargue »

Actions menées : En collaboration avec Delphine Marobin-Louche, l'animateur a participé aux tâches suivantes :

- Préparation du stage (réflexion, choix de la thématique, mise en place administrative et financière) ;
- Rédaction d'une fiche de stage ;
- 4 entretiens téléphoniques pour le recrutement du stagiaire (30/01/17);
- Participation à des réunions techniques en partenariat avec Laurence Le Direach du GIS Posidonie (17/03/17) et Stéphan Arnassant, chef du pôle « Biodiversité et patrimoine naturel » (18/04/17);
- Points réguliers avec le stagiaire

C'est **Alexis Chalard**, étudiant en Master 2 Professionnel Océanographie spécialité Environnement Marin à Marseille qui a été recruté pour la réalisation de ce stage qui se déroule du 6 mars au 6 septembre 2017.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 2,5 jours

Stage « Cartographie des habitats au domaine de la Palissade »

Actions menées : Présentation par Romy Sabatier de la méthodologie pour la réalisation de cette cartographie (07/04/17). Avis technique sur la méthodologie employée.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour

- En résumé, le temps consacré à la gestion administrative et financière du site est de **15 jours** sur la période concernée.

6.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Contexte

Le Docob « Camargue » tel que nous le connaissons aujourd'hui ne concerne que la zone spéciale de conservation (ZSC). En effet, l'extension du site sur la partie marine (ZPS) jusqu'à 12 milles nautiques des côtes et l'intégration de l'anse de Carteau au site n'est intervenue qu'en 2008 alors que la rédaction du Document d'objectifs avait déjà débuté. En accord avec les services de l'Etat, le choix entrepris a été de compléter la partie marine du Docob allant jusqu'aux 12 milles nautiques pendant l'animation de ce même Docob.

Plusieurs programmes (CARTHAM et PACOMM) ont été réalisés permettant de rédiger le tome 1, correspondant au diagnostic écologique du territoire. Il convenait donc de compléter les connaissances d'un point de vue socio-économique.

Le Parc naturel régional de Camargue a ainsi retenu le bureau d'études ASCONIT Consultants qui a notamment eu pour mission de l'appuyer dans son mandat d'opérateur et

compléter le document d'objectif par la réalisation d'une étude socio-économique de l'anse de Carteau et de l'ensemble du domaine marin de la zone de protection spéciale « *Camargue* ».

D'une manière générale, l'objectif était de connaître, de la manière la plus exhaustive possible (d'un point de vue quantitatif, qualitatif et spatial), l'ensemble des activités socio-économiques présentes sur le secteur étudié.

Cet état des lieux permettra a permis d'identifier les différentes interactions des activités entre elles ainsi que sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires existants sur le territoire. Ce travail a également fait l'objet d'une cartographie détaillée.

Objectifs

Le travail de rédaction du Docob consiste donc à exploiter (compléter, synthétiser, reformuler) l'ensemble de ces 3 états des lieux biologiques et écologiques ainsi que le diagnostic socio-économique pour aboutir au tome 1 du Docob.

Avancement

Cette année a permis la rédaction des parties de présentation générale, de description du patrimoine naturel et d'une partie des activités présentes sur le site. Il reste cependant les fiches espèces et habitats à construire ainsi que l'atlas cartographique, le volume de synthèse et la charte Natura 2000.

Afin de faciliter la relecture, le choix a été fait de transmettre la totalité du document aux services de l'Etat une fois qu'il sera finalisé afin d'éviter des allers-retours pour chacune des différentes parties.

Néanmoins le sommaire a été transmis.

Méthodologie de suivi de la rédaction en interne

Sur proposition de Laure Bou, directrice adjointe, l'animatrice effectue depuis le 10/11/16 deux jours de télétravail qui lui permettent de se consacrer uniquement à la rédaction du docob. Cette solution étant efficace, l'animatrice se rend en moyenne une fois par mois au domaine de la Palissade à Salin de Giraud afin de se consacrer à la rédaction et partager certains dossiers avec les collègues présents sur place.

Des points d'avancement réguliers ont été réalisés en interne (avec Stéphan Arnassant, chef de pôle, Laure Bou, Delphine Marobin-Louche chargée de mission littoral et milieu marin.

Echéancier

Plusieurs échéanciers ont été transmis aux services de l'Etat mais qui ont été difficiles à tenir en raison de la difficulté d'évaluer le temps nécessaire à la finalisation du dossier et du temps consacré à l'animation qui demeure l'activité principale de l'animatrice.

- En résumé, le temps consacré à la rédaction du Docob est de **27 jours** sur la période concernée.

6.4 Élaboration de la charte

Sa rédaction est prévue en parallèle au tome 1 (Cf. chapitre 1.4).

6.5 Autres actions

Cette rubrique concerne le temps d'animation générale du site, qui ne rentre dans aucune des catégories listées ci-dessus. A titre d'exemple (liste non exhaustive) :

- Réunions du personnel, réunions de pôle, réunion des représentants du personnel, séminaire interne (10/05/16, 13/06/16, 11/07/16, 05/09/16, 12/09/16, 03/10/16, 01/12/16, 23/01/17, 30/01/17, 03/03/17) ;
- Rencontre du personnel avec Madame Jacqueline Bouyac, élue régionale aux Parcs naturels régionaux (25/05).
- Entretien individuel (27/03/17).
- Transmission de couches SIG, réalisation de cartographies
- Accompagnement/conseil de collègues sur d'autres dossiers (ex : Triton crêté, appel à projets RTE, relecture d'outils de communication, fête du Parc, demandes d'acompte convention d'animation)
- Travail sur convention de partenariat avec la LPO

- En résumé, le temps consacré à la gestion administrative et financière du site est de **73 jours** sur la période concernée.

- En résumé, le temps consacré à la mise en place de mesures de gestion (code « FINAN » dans le tableau RCPA) est de **133 jours** sur la période concernée.

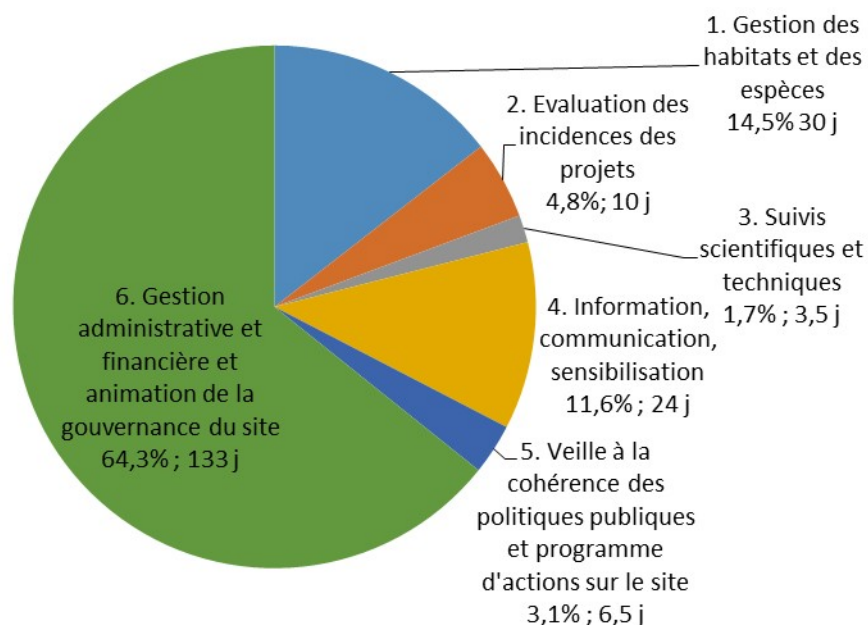
7. Synthèse

⇒ **Temps d'animation consacré à l'animation sur la période 2016-2017 : 207 jours**

Evaluation de la pertinence de l'animation

Un grand nombre d'actions, projets, ont été conduits durant la période 2016 – 2017, comme en témoigne le présent rapport d'activités. L'ensemble des thématiques traitées par l'animateur peuvent être rassemblées dans le camembert ci-dessous.

Répartition du temps de travail fourni pour l'animation du site Camargue



Document 19 : Part (en nombre de jours et % de temps) consacré à chacune des catégories d'action

- 1) Ce graphique met clairement en avant l'**activité de gestion administrative et financière** du site. En effet, cette catégorie compte un grand nombre de jours car elle rassemble **l'animation générale du site ainsi que l'ensemble des tâches n'ayant pu être placées dans les autres catégories**. Elle s'est vue particulièrement augmenter durant cette seconde année d'animation (plus de 24,5 jours par rapport à 2015-2016) notamment à cause du temps important consacré (27 jours) à la rédaction du volet marin du Docob « *Camargue* ». On notera également un temps conséquent (8,5 jours), consacré au rapportage (compte-rendu d'activité, remplissage du tableau RCPA et de la plate-forme EVA) de l'animation.
- 2) La seconde catégorie d'activité qui a sollicité un important investissement de la part de l'animateur a sans conteste été la **gestion des habitats et des espèces**. La part du temps qui y a été consacrée a bien diminué par rapport à l'année 2015-2016 (24 jours de moins) du fait de l'importante diminution de temps consacré à l'animation. Le temps consacré reste néanmoins conséquent avec les contrats Natura 2000 qui ont été souscrits.
- 3) La Même si elle reste faible (4,8%) par rapport à l'activité globale de l'animateur, le nombre de jours consacré à l'évaluation des incidences a doublé par rapport à 2015-2016. Le dossier du « *Grand raid de Camargue* » a nécessité beaucoup de temps (6 jours sur les 10 consacrés à l'évaluation des incidences).

Evaluation de l'efficience de l'animation

Malgré les difficultés rencontrées lors de cette 2nde année d'animation, plusieurs dossiers peuvent être remarqués :

- Signature de 4 contrats Natura 2000 portant sur des travaux de restauration hydraulique, la préparation d'un contrat-multi-site pour la restauration d'îlots de nidification par le rechargement en sable coquiller et la réflexion autour d'un projet de contrat pour la création de gîtes à Chiroptères.
- Mise en œuvre d'une concertation entre les acteurs environnementaux du territoire et les organisateurs du « *Grand raid de Camargue* »

Les dossiers d'évaluation des incidences prennent également de plus en plus d'ampleur. Bien que la majeure partie de l'activité consiste à répondre aux sollicitations des services de l'Etat, ce dispositif permet d'entrer en contact avec les porteurs de projets et à entreprendre des collaborations spécifiques avec certains d'entre eux. En complément du volet d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, on notera l'accompagnement spécifique de l'association « *Grand raid de Camargue* » dans le cadre de la signature de la charte des manifestations éco-responsables.

D'une manière générale, l'animateur est très sollicité sur les différentes composantes de sa mission (évaluation des incidences Natura 2000, réponse aux services de l'Etat, enquêtes, demandes d'informations sur Natura 2000 ou le site, etc.). La rédaction du volet marin du Docob reste de loin l'activité la plus chronophage et mobilisatrice.

De ce fait, l'animateur n'a pas le temps d'entreprendre des dossiers qui sont importants pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du site. Plusieurs dossiers sont ainsi négligés ou abandonnés, tels que :

- Les sorties en mer (2 jours contre 5 en 2015-2016). Limitation du suivi de la gestion des réserves marines, de la concertation à Port-Saint-Louis du Rhône pour la rédaction du Docob ;
- Pas de participation aux suivis naturalistes et scientifiques (Crapaud calamite, Chiroptères, lézard ocellé, cartographie de l'herbier de zostères du golfe de Beauduc...) ;
- Pas de recrutement de stagiaires, pas de thématique à proposer car pas de temps à y consacrer et encore moins à les encadrer ;
- Des projets repoussés lorsque le Docob sera finalisé (ex : mise à jour de la cartographie des habitats) ;
- Pas de participation aux séminaires ;
- Pas d'inscription à des formations ;
- Pas de démarchage de bénéficiaires potentiels de contrats Natura 2000 (ex : Laure vadon) ;
- Certaines activités chronophages se déroulant hors des horaires de travail, se font sur des heures non récupérées (ex : réunions avec les organisateurs du Grand raid de Camargue, journée de sensibilisation des bénévoles du Grand raid de Camargue.). Certains suivis sur les sites voisins (suivi chevêche dans les Alpilles ou sur le site Garrigues de Lançon) en sont de même ;
- Renoncement à certaines réunions de suivi des MAEc avec la Région alors que l'animateur en possède la maîtrise et l'historique du dossier ;
- La participation aux événementiels du Parc (fête du Parc, finale des courses de Tau, etc.) qui font pourtant de la vie du Parc se font sur du temps personnel ;

- Pas de participation à l'appel des collègues gardes du littoral en renfort de travaux de gestion (pose de clôtures, mise en place de radeau à Sternes, etc.) ;
- Renoncement à la participation au plan national de gestion pour la Barge à queue noire. Il n'y aura donc pas de « volet Camargue » ;
- Pas de suivi du dossier guide de bonnes pratiques canaux et roubines.
- Suivi de loin du stagiaire Alexis Chalard pour la mise en place de suivis de fréquentation sur le littoral camarguais ;
- Pas de temps pour s'engager dans le montage d'une doctrine autour des travaux en zone humide, à la demande de la DDTM 13.

En d'autres termes, on notera ainsi une perte d'efficacité dans l'animation.

Il faut en effet noter que les crédits alloués pour l'animation ne sont que de 1 ETP pour 221 000 ha ! De plus la rédaction d'un document d'objectifs fait généralement l'attribution de crédits pour 1 ETP pour 2 ans ! Le temps consacré à l'« *animation quotidienne* » constitue un élément d'explication dans le retard de la rédaction du volet marin du Docob Camargue mais se voit elle-même réduite à cause du même dossier.

Perspectives pour l'animation

Le premier objectif reste la finalisation de la rédaction du Docob marin avant la fin de la convention d'animation, soit au 30 avril 2018.

Une fois que l'arrêté d'approbation du Docob sera délivré, il s'agira alors de mettre en œuvre les actions sur la partie marine dans le cadre de la prochaine convention d'animation.

De la même manière, il s'agira de mettre en œuvre les actions qui n'ont pas pu être réalisées dans le cadre de la présente convention d'animation

D'ici là, les premières actions du Life Marha devront débuter en 2018.

Liste des Mesures Agri-Environnementales et climatiques (MAEc) du territoire Camargue - 2015



Les mesures élevage, milieu et linéaires sont les suivantes :

Mesures	Engagements Unitaires (EU)	Unités	Montants/an	dont 1 ^{er} plafond	dont 2 nd plafond
PA-CA01-SHP1 : Système herbager pastoral	SHP	Ha	80.00 €	80.00 €	- €
PA-CA01-HE01 : Mosaïque de milieux humides en pâturage très extensif	Herbe 09	Ha	75.44 €	75.44 €	- €
PA-CA01-HE02 : Mosaïque de milieux humides en pâturage très extensif et lutte contre l'embroussaillage	Herbe 09, Ouvert 02	Ha	94.52 €	94.52 €	- €
PA-CA01-HE03 : Terres humides, pelouses sèches, garrigues et bois en pâturage extensif	Herbe 04	Ha	75.44 €	75.44 €	- €
PA-CA01-HE04 : Terres humides, pelouses sèches, garrigues et bois en pâturage extensif et lutte contre l'embroussaillage	Herbe 04, Ouvert 02	Ha	94.52 €	94.52 €	- €
PA-CA01-HE05 : Prairies irriguées gravitairement en pâturage extensif	Herbe 04, Irrig 03	Ha	188.60 €	188.60 €	- €
PA-CA01-HE06 : Autres prairies irriguées gravitairement en pâturage extensif	Herbe 04, Irrig 03	Ha	132.02 €	132.02 €	- €
PA-CA02-ZH01 : Gestion des milieux humides	Herbe 13	Ha	120.00 €	- €	120.00 €
PA-CA01-ZH01 : Marais à marisque en pâturage extensif avec brulage dirigé	Herbe 11, Ouvert 03	Ha	107.12 €	107.12 €	- €
PA-CA01-ZH02 : Milieux remarquables mis localement en défens de pâturage (5%)	Herbe 04, Milieu 01	Ha	135.42 €	135.42 €	- €
PA-CA01-ZH03 : Milieux remarquables mis localement en défens de pâturage (10%)	Herbe 04, Milieu 01	Ha	138.83 €	138.83 €	- €
PA-CA01-RO01 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité (20% de mise en défens)	Milieu 04	Ha	92.52 €	92.52 €	- €
PA-CA01-RO02 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité (80% de mise en défens)	Milieu 04	Ha	256.92 €	256.92 €	- €
PA-CA01-BO01 : Entretien minimal de bosquets	Linéa 04	Ha	72.92 €	72.92 €	- €
PA-CA01-BO02 : Entretien annuel de bosquets	Linéa 04	Ha	364.62 €	364.62 €	- €
PA-CA01-HA01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente : une taille en 5 ans localisée d'un seul côté de la haie	Linéa 01	ml	0.18 €	0.18 €	- €
PA-CA01-HA02 : Entretien de haies localisées de manière pertinente : une taille en 5 ans localisée des deux côtés de la haie	Linéa 01	ml	0.36 €	0.36 €	- €
PA-CA01-RI01 : Entretien des ripisylves	Linéa 03	ml	0.85 €	0.85 €	- €
PA-CA02-FO01 : Entretien des fossés d'un seul côté	Linéa 06	ml	1.94 €	1.94 €	- €
PA-CA02-FO02 : Entretien des fossés des deux côtés	Linéa 06	ml	3.23 €	3.23 €	- €
PA-CA02-FO03 : Entretien des fossés en bordure de milieux naturels	Linéa 06	ml	0.65 €	0.65 €	- €

Les mesures liées à la riziculture sont issues d'une combinaison des engagements unitaires suivants (sans dépasser 3 années d'enfouissement des pailles sur 5 ans) :

Irrig01	Irrig06	Irrig07	Couver 16	Irrig08	Irrig09
Surfaçage	Faux-semis mécanique	Semis à sec	Broyage et enfouissement des pailles	1 année de riz supplémentaire	2 années de riz supplémentaires
Coefficient d'étalement					

	Parcelles supérieures ou égales à 0,5m
	Parcelles à 0,5m

Mesures	Engagements Unitaires (EU)	Unités	Montants/an	dont 1 ^{er} plafond	dont 2 nd plafond
PA-CA02-RZ01 : Surfaçage avant implantation du riz	Irrig 01	Ha	11,32 €	11,32 €	- €
PA-CA02-RZ02 : Surfaçage et faux semis mécanique avant implantation d'un riz	Irrig 01, Irrig 06	Ha	18,86 €	11,32 €	7,54 €
PA-CA02-RZ03 : Surfaçage et semis à sec du riz	Irrig 01, Irrig 07	Ha	24,52 €	11,32 €	13,20 €
PA-CA02-RZ04 : Surfaçage avant implantation d'un riz et enfouissement des pailles	Irrig 01, Couver 16	Ha	26,24 €	11,32 €	14,92 €
PA-CA02-RZ05 : Surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles de riz	Irrig 01, Irrig 06, Couver 16	Ha	33,78 €	11,32 €	22,46 €
PA-CA02-RZ06 : Surfaçage, semis à sec et enfouissement des pailles de riz	Irrig 01, Irrig 07, Couver 16	Ha	39,44 €	11,32 €	28,12 €
PA-CA02-RZ07 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an)	Irrig 08	Ha	90,37 €	- €	90,37 €
PA-CA02-RZ08 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans)	Irrig 09	Ha	180,74 €	- €	180,74 €
PA-CA02-RZ09 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage	Irrig 01, Irrig 08	Ha	113,01 €	22,64 €	90,37 €
PA-CA02-RZ10 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage	Irrig 01, Irrig 09	Ha	214,70 €	33,96 €	180,74 €
PA-CA02-RZ11 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage	Irrig 01, Irrig 08	Ha	124,33 €	33,96 €	90,37 €
PA-CA02-RZ12 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage	Irrig 01, Irrig 09	Ha	226,02 €	45,28 €	180,74 €
PA-CA02-RZ13 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage et faux semis mécanique	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08	Ha	128,09 €	22,64 €	105,45 €
PA-CA02-RZ14 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage et faux semis mécanique	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 09	Ha	237,32 €	33,96 €	203,36 €

Mesures	Engagements Unitaires (EU)	Unités	Montants/an	dont 1 ^{er} plafond	dont 2 nd plafond
PA-CA02-RZ15 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage et faux semis mécanique	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08	Ha	146,95 €	33,96 €	112,99 €
PA-CA02-RZ16 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage et faux semis mécanique	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 09	Ha	256,18 €	45,28 €	210,90 €
PA-CA02-RZ17 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 08, Couver 16	Ha	127,93 €	22,64 €	105,29 €
PA-CA02-RZ18 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 09, Couver 16	Ha	244,54 €	33,96 €	210,58 €
PA-CA02-RZ19 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 08, Couver 16	Ha	154,17 €	33,96 €	120,21 €
PA-CA02-RZ20 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 09, Couver 16	Ha	270,78 €	45,28 €	225,50 €
PA-CA02-RZ21 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08, Couver 16	Ha	143,01 €	22,64 €	120,37 €
PA-CA02-RZ22 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 09, Couver 16	Ha	267,16 €	33,96 €	233,20 €
PA-CA02-RZ23 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08, Couver 16	Ha	176,79 €	33,96 €	142,83 €
PA-CA02-RZ24 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 09, Couver 16	Ha	300,94 €	45,28 €	255,66 €
PA-CA02-RZ25 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, semis à sec et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 07, Irrig 08, Couver 16	Ha	154,33 €	22,64 €	131,69 €
PA-CA02-RZ26 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage, semis à sec et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 07, Irrig 09, Couver 16	Ha	284,14 €	33,96 €	250,18 €
PA-CA02-RZ27 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles dans le cas de rotations longues	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08, Couver 16	Ha	124,15 €	11,32 €	112,83 €
PA-CA02-RZ28 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles dans le cas de rotations longues	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08, Couver 16	Ha	143,01 €	22,64 €	120,37 €
PA-CA02-RZ29 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, semis à sec et enfouissement des pailles dans le cas de rotations longues	Irrig 01, Irrig 07, Irrig 08, Couver 16	Ha	129,81 €	11,32 €	118,49 €

Les mesures liées à l'arboriculture et la viticulture sont les suivantes :

Mesures	Engagements Unitaires (EU)	Unités	Montants/an	dont 1 ^{er} plafond	dont 2 nd plafond
PA-CA02-VE01: Enherbement sous culture ligneuse pérenne (arboriculture)	Couvert 03	Ha	91,31 €	91,31 €	- €
PA-CA02-VI01: Enherbement sous culture ligneuse pérenne (viticulture)	Couvert 03	Ha	80,39 €	80,39 €	- €
PA-CA02-VE02: Enherbement sous culture ligneuse pérenne des inter-rangs sans traitement herbicide (arboriculture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 02	Ha	355,73 €	355,73 €	- €
PA-CA02-VI02: Enherbement sous culture ligneuse pérenne des inter-rangs sans traitement herbicide (viticulture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 02	Ha	378,41 €	378,41 €	- €
PA-CA02-VE03: Enherbement sous culture ligneuse pérenne sans traitement phytosanitaire de synthèse (arboriculture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 03	Ha	490,41 €	490,41 €	- €
PA-CA02-VI03: Enherbement sous culture ligneuse pérenne sans traitement phytosanitaire de synthèse (viticulture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 03	Ha	541,57 €	541,57 €	- €
PA-CA02-VE04: Enherbement sous culture ligneuse pérenne avec réduction progressive des traitements herbicides (arboriculture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 04	Ha	211,88 €	211,88 €	- €
PA-CA02-VI04: Enherbement sous culture ligneuse pérenne avec réduction progressive des traitements herbicides (viticulture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 04	Ha	237,91 €	237,91 €	- €
PA-CA02-VE05: Enherbement sous culture ligneuse pérenne des inter-rangs avec réduction progressive des traitements hors-herbicides (arboriculture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 05	Ha	288,29 €	288,29 €	- €
PA-CA02-VI05: Enherbement sous culture ligneuse pérenne des inter-rangs avec réduction progressive des traitements hors-herbicides (viticulture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 05	Ha	333,33 €	333,33 €	- €
PA-CA02-VE06: Absence de traitement herbicide (arboriculture)	Phyto 01, Phyto 02	Ha	264,42 €	264,42 €	- €
PA-CA02-VI06: Absence de traitement herbicide (viticulture)	Phyto 01, Phyto 02	Ha	298,02 €	298,02 €	- €
PA-CA02-VE07: Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (arboriculture)	Phyto 01, Phyto 03	Ha	399,10 €	399,10 €	- €
PA-CA02-VI07: Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (viticulture)	Phyto 01, Phyto 03	Ha	461,18 €	461,18 €	- €
PA-CA02-VE08: Réduction progressive de traitements herbicides (arboriculture)	Phyto 01, Phyto 04	Ha	120,57 €	120,57 €	- €
PA-CA02-VI08: Réduction progressive de traitements herbicides (viticulture)	Phyto 01, Phyto 04	Ha	157,52 €	157,52 €	- €
PA-CA02-VE09: Réduction progressive de doses de traitements hors-herbicides (arboriculture)	Phyto 01, Phyto 05	Ha	196,98 €	196,98 €	- €
PA-CA02-VI09: Réduction progressive de doses de traitements hors-herbicides (viticulture)	Phyto 01, Phyto 05	Ha	252,94 €	252,94 €	- €

SHP : plafond à 7 500 €

1^{er} plafond sur les anciens EU : 15 000 €

2nd plafond sur les nouveaux EU : 15 000 €

Grand Raid de Camargue : des coureurs écoresponsables à l'assaut de paysages exceptionnels

Pour la deuxième fois, le Grand Raid de Camargue propose à un nombre limité de coureurs de traverser ce parc naturel régional, riche de paysages variés. Le départ est prévu demain à l'aube.

Ils seront environ 400 ce samedi 11 juin, à fouler les sols multiples du parc naturel régional de Camargue. Pour éviter de trop perturber l'environnement délicat, sa faune et sa flore exceptionnelles, le nombre de coureurs est limité.

Pour ces derniers, c'est un bon entraînement et le parcours réclame une belle vélocité. L'autorisation n'est permise qu'une fois par an. Le Grand Raid de Camargue se veut être une course de personnes écoresponsables.

Les balises biodégradables, installées tout au long du parcours, seront ensuite enlevées par des bénévoles en VTT.

Le départ du Grand Raid (parcours de 100 km) aura lieu demain à 6 heures du matin. Et se terminera à Aigues-Mortes.

Le semi-Marathon Camarguais (21 km) démarrera à Vauvert et le Cani-cross Découverte (7 km) partira du même lieu de Vauvert.



La lettre d'information des gestionnaires d'AMP de la façade Méditerranée

Lettre numéro 5— Février 2017

EDITO

Comme l'édition précédente, la lettre n°5 des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée est un numéro riche qui témoigne, s'il en était besoin, de la dynamique de gestion et d'acquisition de connaissance au sein du réseau d'AMP de Méditerranée. Encore une fois, merci aux différents contributeurs qui à travers les informations qu'ils transmettent sur leurs expériences et leurs actions font tout l'intérêt de cette lettre.

Tout comme ce nouveau numéro, la « nouvelle » Antenne Méditerranée de l'Agence française pour la biodiversité et ses missions, s'inscrivent dans la continuité... En effet, si l'appellation change, les missions de l'Antenne MED restent les mêmes et centrées autour de :

- * l'appui à la gestion et à la création d'aires marines protégées (développement d'une expertise technique, réseau d'échanges et de diffusion, financements ponctuels ...)
- * l'appui aux politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin (Natura 2000, PAMM, DSF,...)

Après 10 ans d'existence l'Agence des aires marines protégées et son antenne Méditerranée laissent un bilan plus que positif. Si la question des moyens reste cruciale, notre intégration dans l'Agence française pour la biodiversité constitue une opportunité de croiser les thématiques de biodiversités terrestres, aquatiques et marines. C'est une occasion de donner plus de sens à la gestion intégrée des zones côtières, de conforter les liens entre trames vertes, bleues et bleues marines et de garantir une meilleure prise en compte de l'interface terre-mer dans un contexte d'élaboration de stratégies de planification : Document stratégique de façade (DSF), Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),...

Bref de nouvelles perspectives à saisir dans la continuité pour cette nouvelle année que je vous souhaite riche, créative et heureuse.

Celine MAURER



Atelier technique des gestionnaires d'AMP de la façade Méditerranée
Sainte-Maxime - Mars 2016

Agence française pour la biodiversité - Antenne Méditerranée

26 rue de la République 13001 Marseille

Directeur de la publication : Christophe Aubel

Rédaction : Antenne Méditerranée et gestionnaires

*Retrouvez les adresses mail de tous les contributeurs en fin de numéro

L'animation de l'Antenne auprès des gestionnaires d'AMP de Méditerranée française s'inscrit en complémentarité avec le Forum des gestionnaires d'AMP et le réseau méditerranéen (MEDPAN).

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

UNE AMP ~ UN GESTIONNAIRE

Contacts * : Delphine MAROBIN-LOUCHE - David LAZIN (Parc naturel régional de Camargue)

LES AIRES MARINES PROTEGEES DE CAMARGUE

La Camargue, de la pointe de l'Espiguette à La Gracieuse est soumise à un fort hydrodynamisme et ses fonds sablo-vaseux sont en perpétuel mouvement. Les espèces présentes s'y sont donc adaptées. De nombreuses épaves de navires ayant sombré à l'approche de ces hauts fonds offrent aujourd'hui des abris à la faune. Enfin les herbiers de plantes marines (zostères naines et marines, cymodocées et ruppia) attirent aussi de nombreuses espèces, dont les grandes nacres, bénéficiant de l'aspect protecteur et nourricier de ces grandes prairies, dans les anses de Carteau et de Beauduc. Parmi les espèces emblématiques et d'intérêt communautaire, on retrouve :



- * le grand dauphin,
- * la tortue Caouanne, qui bénéficie d'un centre de soin pour tortues marines au Grau-du-roi.

L'Espiguette abrite une population importante d'hippocampes, à museau court essentiellement, découverte il y a 4 ans par des associations locales. Cette information a permis leur protection lors des dragages sur la pointe sableuse de l'Espiguette dans le cadre de travaux de rechargement de plage.

Sur le littoral camarguais, la pêche aux petits métiers est la principale activité jusqu'aux 3 milles nautiques. Au-delà, ce sont les chalutiers, principalement issus du quartier maritime de Sète, qui prennent le relais. Plus près des côtes, la pêche à pied des tellines et la pêche amateur sont pratiquées. Les activités balnéaires et de loisirs sont concentrées sur quelques zones, tandis que de vastes zones littorales sont peu fréquentées. Les activités de glisse sont en plein développement, notamment le kite-surf avec plusieurs spots très prisés. Sur l'anse de Carteau, 1700 hectares sont consacrés à la conchyliculture.

Dans la recherche d'équilibre entre préservation de la nature et développement des activités humaines, le Parc naturel régional de Camargue s'implique dans la préservation du milieu marin et des métiers traditionnels qui y sont rattachés. Animateur des sites Natura 2000 Camargue (oiseaux et habitats) et Bancs sableux de l'Espiguette, il est également gestionnaire de deux espaces marins protégés créés en 2013 dans le golfe de Beauduc, avec les acteurs locaux. Il en assure la surveillance, l'animation, la sensibilisation et le suivi.

Le Cantonnement de pêche du golfe de Beauduc :

Créé sous l'impulsion des pêcheurs professionnels, il est interdit à tout type de pêche, au dragage, au mouillage et à la plongée. L'objectif principal est de restaurer cette zone de nurserie pour poissons plats après des années de passage illégal des arts traînants en créant une «zone abri» dont l'action se fera ressentir à terme bien au-delà de la réserve pour le bénéfice de la biodiversité comme de la pêche.

La Zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc :

Enjeu important pour la biodiversité littorale et marine, ce lieu très mobile, abrite une zone de nidification des sternes naines (Sterna albifrons) dans sa partie littorale et des herbiers marins mixtes de zostères dans sa partie immergée. Un balisage écologique et une signalétique adaptée ont été mis en place en 2016.

Ces deux entités sont regroupées sous l'appellation unique « Réserve marine du Golfe de Beauduc » pour une meilleure compréhension du public.

AMP et espace marin protégé en animation/gestion par le Parc naturel régional de Camargue					
Catégorie	ZPS	ZSC	SIC	APPB	Cantonnement de pêche
Nom	FR 9310019 Camargue	FR 9301592 Camargue	FR 9102014 Bancs Sableux d'Espiguette	Pointe de Beauduc	Golfe de Beauduc
Date création	03/10/2003	26/06/2014	22/12/2009	30/09/2013	25/09/2013
Superficie	221 062 ha	113 466 ha	8 970 hectares	445 ha	450 ha
% marin	64%	32 %	100%	20%	100 %
Distance à la côte	12 milles	3 milles	3 milles	300 m	3.7 km

Quelques chiffres

2 herbiers mixtes,
4 espèces de phanérogames
30 espèces d'oiseaux marins d'intérêt communautaire
179 espèces animales recensées sur le site de l'Espiguette,
539 sur le site Camargue

Parc naturel régional de Camargue
<https://www.facebook.com/Aires.marines.protegees.de.Camargue>



Herbier de Beauduc

Crédits photos : Delphine Louche-Marobin & David Lazin

UNE AMP ~ UN GESTIONNAIRE

L'année 2016 a permis d'avancer particulièrement sur les actions suivantes :

- ✦ Validation de la notice de gestion et de la programmation scientifique du cantonnement de pêche ;
- ✦ Balisage écologique de la zone de protection de biotope ;
- ✦ Premiers transects de suivi des grandes nacres et poissons dans l'herbier de Beauduc ;
- ✦ Réalisation de plaquettes et réglettes étanches à destination des pêcheurs plaisanciers des 3 sites Natura 2000.

En 2017, les projets principaux concerneront :

- ✦ Le suivi par pêche scientifique du cantonnement de pêche, 3 ans après l'état initial
- ✦ La finalisation et validation du DOCOB sur la partie maritime étendue et l'anse de Carteau pour le site Camargue.
- ✦ La participation au suivi Grand dauphin à l'échelle des deux sites.

